

ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Session 1992-1993

Séances du vendredi 5 mars 1993 (matin et après-midi)

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

SEANCE DU MATIN

	Pages
<i>Eloge funèbre de Mme Michèle Goergen, greffière honoraire</i>	4
<i>Questions écrites.</i>	5
<i>Vœux de Sa Majesté le Roi</i>	5
<i>Démission de M. Lejeune et installation de Mme Derny</i>	5
<i>Approbation de règlements par Mme De Galan, Ministre de tutelle</i>	5
<i>Commissions</i>	6
<i>Approbation de l'ordre du jour</i>	6
<i>Prise en considération</i>	
de la proposition de règlement relatif à la dépolitisation des structures des organismes culturels	6
de la proposition de résolution visant à réaffirmer la solidarité entre les franco-phones de Belgique	6

	Pages
<i>Prise en considération et demande d'urgence</i>	
de la proposition de résolution relative à la diffusion de Télé-Bruxelles dans la périphérie bruxelloise	6
de la proposition de résolution sur la retransmission des programmes de Télé-Bruxelles et de Canal Plus dans les communes de la périphérie	6
<i>Projet de règlement ouvrant des crédits provisoires pour le mois d'avril 1993 à valoir sur le budget de la Commission communautaire française</i>	
Discussion générale. (Orateurs: MM. Escolar, rapporteur, Cools, Duponcelle et le Ministre Gosuin.)	7
Adoption des articles	8
<i>Projet de délibération contenant l'encaisse du receveur</i>	
Discussion générale. (Orateur: M. Smal, rapporteur.)	8
Adoption des articles	9
<i>Interpellations jointes</i>	
de M. De Coster, Mme Willame, M. de Patoul, Mme Huytebroeck et de M. Cools (retransmission des chaînes de télévision «Télé-Bruxelles» et «Canal Plus») à M. le Ministre Gosuin	9
(Orateurs: MM. De Coster, Cools, Mmes Willame, Huytebroeck, M. de Patoul, Mme de Ville de Goyet et M. le Ministre Gosuin.)	
<i>Interpellations</i>	
de M. Simonet (accueil du personnel statutaire et contractuel dans la COCOF) au Collège	14
(Orateurs: M. Cools, au nom de M. Simonet, Mme Mouzon, M. de Patoul, Mme Willame et M. le Ministre Gosuin.)	
de Mme Lemesre (régionalisation culturelle dans les faits) à M. le Ministre Gosuin	17
(Orateurs: Mme Lemesre, M. De Coster, Mme de Ville de Goyet, M. de Patoul, Mme Willame et M. le Ministre Gosuin.)	
 SEANCE DE L'APRES-MIDI 	
<i>Interpellation</i>	
de M. Smits (centre de production radio et télévision de Bruxelles au sein de la RTBF) à M. le Ministre Gosuin	23
(Orateurs: MM. Smits, Demannez, de Patoul, Beauthier, Mme Huytebroeck et M. le Ministre Gosuin.)	
<i>Question d'actualité</i>	
de Mme Huytebroeck (rapport de l'observatoire de la petite enfance en Région bruxelloise) et réponse de M. le Ministre Gosuin	28
<i>Proposition de résolution sur la diffusion des programmes de Télé-Bruxelles et de Canal Plus dans les communes de la périphérie</i>	
Discussion générale. (Orateurs: M. Smits et Mme Payfa, rapporteurs, M. De Coster, Mmes Willame, Huytebroeck, MM. Cools et de Patoul.)	28
<i>Votes nominatifs</i>	
sur la proposition de résolution sur la diffusion des programmes de Télé-Bruxelles et de Canal Plus dans les communes de la périphérie	30
sur le projet de règlement ouvrant des crédits provisoires pour le mois d'avril 1993 à valoir sur le budget de la Commission communautaire française. Le quorum n'est pas atteint	30

	Pages
<i>Projet de règlement ouvrant des crédits provisoires pour le mois d'avril 1993 à valoir sur le budget de la Commission communautaire française</i>	30
Reprise du même vote. Adoption	30
<i>Vote nominatif</i>	
sur le projet de délibération contenant la vérification de l'encaisse du receveur	31
<i>Question orale</i>	
de M. de Marcken de Merken (amélioration de l'enseignement artistique dans les différents niveaux de l'enseignement) et réponse de M. le Ministre Gosuin	31

Présidence de M. S. Moureaux, Président

La séance est ouverte à 9 h 30.

(MM. Duponcelle et Escolar, Secrétaires, prennent place au bureau).

(Le procès-verbal de la dernière réunion est déposé au bureau).

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

HOMMAGE A MME MICHELE GOERGEN

M. le Président. — Puis-je vous demander de vous lever?

(M. le Président se lève et devant l'Assemblée debout prononce les paroles suivantes)

Chers Collègues, vous aurez appris le décès de Mme Michèle Goergen qui exerça la fonction de greffier de notre Assemblée entre février 1990 et mars 1992.

Michèle Goergen était née en 1950 à Arlon. Elle poursuivit des études de droit à l'Université libre de Bruxelles, dont elle fut diplômée en 1974. L'université lui fit également rencontrer le mouvement féministe auquel elle s'associa, et qui la marqua. Elle était la maman de deux grandes filles, Céline et Lucie, aujourd'hui âgées de quinze et douze ans, qu'elle a élevées avec amour. Je les voyais parfois rue Berckmans, devant mon cabinet, attendant leur maman et je leur dis toute mon affection et l'attention toute spéciale de notre Bureau. Michèle Goergen s'était inscrite au Barreau de Bruxelles où tant ses confrères que les magistrats ont pu apprécier ses grandes qualités d'avocat: droiture, rigueur juridique, clarté de l'exposé, recherche de l'essentiel.

Lorsqu'elle apprit qu'une place d'attaché était ouverte auprès de notre Assemblée, elle fit part de son intérêt pour une fonction qui convenait d'ailleurs si bien à ses qualités propres.

Lorsque notre premier greffier, M. Jean-François Vandewalle, mis à notre disposition par le Conseil de la Communauté française, retourna à ses activités principales, Michèle Goergen sut reprendre le flambeau au Greffe de l'Assemblée. Elle s'acquitta de cette tâche avec conscience, méticulosité et compétence. Nous lui devons, par exemple, la table analytique du Règlement de l'Assemblée, qu'elle a contribué à mettre au point dans les premiers mois de notre existence.

Fuyant les honneurs, elle accomplit son travail avec autant de discrétion que de savoir-faire et de gentillesse. Les mots qui reviennent le plus dans les messages qui sont parvenus à l'Assemblée après l'annonce de son décès sont: qualité humaine, amabilité, dévouement, compétence. Ils résument ce qu'elle fut pour nous.

Depuis plus de deux ans cependant, le mal incurable dont elle souffrait, à notre insu, minait progressivement ses forces. Plus d'une fois, elle quitta cet hémicycle physiquement épuisée, mais sans émettre quelque plainte que ce fût.

Le Président a, bien brûlante au cœur, l'amertume de l'avoir parfois brusquée par ignorance.

Les vacances d'été l'accablèrent particulièrement, mais elle les assumait pour l'amour de ses filles. Depuis septembre dernier, elle n'eut plus la possibilité d'exercer ses fonctions.

Malgré le désir qu'elle exprima à maintes reprises, elle n'eut plus jamais l'occasion de venir rendre visite aux services de l'Assemblée, même si ses collègues la visitèrent régulièrement.

Michèle Goergen a profondément marqué de son empreinte notre jeune Assemblée. Je tenais à en porter publiquement témoignage.

Chers Collègues, je vous prie d'observer à présent une minute de silence...

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, le Collège de la Commission communautaire française tient à s'associer à l'hommage que l'Assemblée rend aujourd'hui à l'une de ses fonctionnaires particulièrement méritante.

Outre l'émotion profonde de voir disparaître un être dans la force de l'âge, émotion encore accrue par ses très grandes qualités humaines et intellectuelles unanimement reconnues, nous regrettons de perdre quelqu'un dont la conscience professionnelle ne prêtait à aucun doute. Les collaborateurs de mon collègue, M. Thys, et les miens ont eu l'occasion de rencontrer Michèle Goergen et de travailler avec elle dans les premiers mois de 1992, dans le cadre des fêtes du 27 septembre, organisées conjointement par l'Assemblée, le Collège et l'Administration de la Commission communautaire française.

Tous ont pu apprécier son intelligence, sa compétence, sa sociabilité et le soin irréprochable qu'elle mettait dans l'accomplissement de ses tâches. C'est pourquoi le Collège de la Commission communautaire française se joint aux membres de l'Assemblée, à son Président et à son personnel administratif, dans l'hommage qui est aujourd'hui rendu à Mme Michèle Goergen.

M. le Président. — La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, au nom du groupe socialiste, je tiens à m'associer à l'hommage rendu à Mme Michèle Goergen. Nous avons pu apprécier sa compétence dans le cadre des fonctions qu'elle a exercées au sein des services de notre Assemblée.

Nous nous rappelons son sens du travail bien fait et sa grande rigueur intellectuelle. Ses grandes qualités professionnelles s'alliaient à une extrême gentillesse et à une constante serviabilité. Mme Goergen appartenait à cette catégorie de fonctionnaires qui permettent aux mandataires politiques de remplir leur mission dans les meilleures conditions.

Ceux qui ont pu la côtoyer en-dehors de ses activités professionnelles, peuvent témoigner de la vigueur de son engagement progressiste. Ils se souviennent également de sa profonde culture et de la façon dont elle pouvait parler avec

beaucoup d'intelligence et d'enthousiasme des auteurs qu'elle aimait, comme Marcel Proust ou Georges Perec. Une amie nous a quittés mais son souvenir reste vivant en nous.

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, je souhaite m'associer, au nom du groupe PRL, aux hommages qui sont rendus à Mme Goergen. Je ne l'ai connue que dans le cadre de ses responsabilités professionnelles au sein du personnel de notre Assemblée.

Comme tous les membres de notre Conseil, j'ai pu constater combien elle fut une fonctionnaire consciencieuse, au service de l'ensemble des groupes politiques. Elle était un modèle à suivre pour tout le personnel.

Je tiens à adresser mes condoléances à sa famille, à dire combien il est triste, à l'issue de cette longue maladie, de voir partir une personne qui n'était qu'au début de sa carrière professionnelle et qui aurait encore pu nous apporter beaucoup.

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, au nom de mon groupe, je tiens à m'associer aux propos que vous avez tenus qui correspondent si bien à la personne que nous avons pu côtoyer dans notre Assemblée, Mme Goergen.

Je veux souligner combien nous avons apprécié la compétence professionnelle de Mme Goergen, plus particulièrement quand elle a assumé la fonction difficile de greffier dans cette jeune Assemblée qu'est la nôtre.

Tout au long du travail qu'elle a accompli au sein de notre administration, nous avons remarqué combien elle était impartiale, correcte, disponible et quelles étaient ses qualités humaines que vous avez soulignées.

Mon groupe présente toutes ses condoléances à la famille de Mme Goergen.

M. le Président. — La parole est à Mme Willame.

Mme Willame. — Monsieur le Président, ce n'est pas tellement en qualité de chef de groupe PSC que j'ai bien connu Mme Michèle Goergen, mais surtout en tant que rapporteur de l'un ou l'autre projet ou proposition de règlement que se proposait de voter notre Assemblée. Sa présence active aux commissions, sa gentillesse à nous souffler discrètement tel ou tel renseignement juridique ou technique, sa connaissance étendue des rouages parlementaires et de leur complexité ont toujours soulevé l'admiration des nouveaux élus que nous étions. Elle était aussi admirable de précision, d'ouverture et de conciliation lorsque nous passions en revue un texte de rapport et qu'il fallait allier à l'expression propre de tous les membres de l'Assemblée la progression de la discussion. La discrétion et le sourire de Mme Goergen étaient extraordinaires, tout comme la densité de sa présence. Qu'elle-même et sa famille trouvent ici le respect et l'hommage vibrant du groupe PSC au nom duquel je prononce ces paroles.

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, comme tous mes Collègues en cette Assemblée et au nom du groupe Ecolo, je tiens à rendre ici hommage à Mme Goergen. Nous admirons le courage qu'elle a eu jusqu'au bout malgré sa maladie, sa discrétion, sa rigueur dans le travail et nous aimons nous souvenir du plaisir que nous avons eu à travailler avec elle. Comme vous l'avez indiqué — c'est peut-être une petite anecdote — elle était féministe et avait sans doute été la première

à signer son courrier «Mme Goergen, Greffière». Je pense qu'elle tenait beaucoup à ce titre dont elle était très fière. Je tiens à lui rendre ici un hommage tout particulier.

EXCUSES

M. le Président. — Ont prié d'excuser leur absence: M. Ch. Picqué, retenu par d'autres devoirs; M. Ch. Huygens, en mission à l'étranger; M. Simonet, retenu à la Chambre des Représentants; Mme Van Tichelen, à laquelle l'Assemblée a transmis ses condoléances pour la perte de son père; M. Leduc, souffrant.

COMMUNICATIONS

Questions écrites

M. le Président. — Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées à M. le Ministre Gosuin par M. Maingain et par Mme Marion Lemesre.

Vœux de Nouvel An de Sa Majesté le Roi

M. le Président. — Par lettre du 11 janvier 1993, Sa Majesté le Roi adressait à l'Assemblée ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle et me remerciait pour ceux que je lui ai adressés en notre nom à tous.

DEMISSION DE M. CH. LEJEUNE (PRL) ET INSTALLATION DE MME E. DERNY

M. le Président. — Chers Collègues, à la suite de la démission de notre Collègue PRL Christian Lejeune, le Président du Conseil régional m'a informé de son remplacement par Mme Derny qui prend place au sein de notre Assemblée.

En exécution de la loi du 17 juin 1992, portant organisation du secteur public du crédit et harmonisation du contrôle et des conditions de fonctionnement des établissements de crédit, M. Lejeune a été contraint de renoncer à son mandat de membre de l'Assemblée de la Commission communautaire française. Il vient en effet d'être nommé Administrateur-Directeur à la Caisse nationale de Crédit professionnel. Au nom de l'Assemblée, je lui ai adressé vos félicitations pour cette brillante nomination.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Evelyne Derny au sein de notre Assemblée.

APPROBATION DE REGLEMENTS PAR LA TUTELLE

M. le Président. — Par lettre du 8 janvier 1993, Mme De Galan, Ministre de Tutelle de la Commission communautaire française, a informé l'Assemblée qu'elle a approuvé les règlements adoptés lors de la séance plénière du 18 décembre 1992:

— Première modification du budget 1992 de la Commission communautaire française.

— Crédits provisoires pour les mois de janvier, février et mars 1993.

— Compte 1991 de la Régie graphique.

— Budget 1992 de la Régie graphique.

— Crédits nécessaires à l'aménagement des locaux, à l'acquisition de mobilier pour la Commission communautaire française et aux travaux d'aménagement de divers lieux culturels bruxellois.

MODIFICATIONS EN COMMISSIONS

M. le Président. — J'ai été informé des modifications suivantes dans les Commissions de l'Assemblée:

A la Commission de la Culture:

— Pour le groupe FDF-ERE, M. C. Smal devient membre effectif en remplacement de Mme P. Govers, qui devient membre suppléante.

— Pour le groupe PRL, Mme E. Deryn remplace M. C. Lejeune à la suppléance.

A la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes:

— Pour le PRL, Mme E. Deryn remplace M. H. Hasquin comme membre effective.

— Pour le PRL, Mme E. Deryn remplace M. C. Lejeune à la suppléance.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. — Au cours de sa réunion du jeudi 25 février 1993, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance publique de ce vendredi 5 mars 1993 (art. 27).

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

Nous examinerons d'abord les prises en considération

— de la proposition de règlement relatif à la dépolitisation des structures des organismes culturels, déposée par M. Hasquin et consorts;

— de la proposition de résolution visant à réaffirmer la solidarité entre les francophones de Belgique, déposée par M. Hasquin et consorts;

— de la proposition de résolution relative à la diffusion de Télé-Bruxelles dans la périphérie bruxelloise, déposée par M. Cools;

— de la proposition de résolution sur la retransmission des programmes de Télé-Bruxelles et de Canal Plus dans les communes de la périphérie, déposée par M. De Coster et Mme Willame.

Nous aborderons ensuite le projet de règlement ouvrant des crédits provisoires pour le mois d'avril 1993 à valoir sur le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1993.

Puis nous examinerons la délibération contenant la vérification de l'encaisse du receveur.

Nous poursuivrons par les interpellations jointes de M. De Coster, Mme Willame, M. de Patoul, Mme Huytebroeck et M. Cools à M. le Ministre Gosuin.

Puis nous entendrons — sous réserve, M. Simonet s'étant excusé — les interpellations de M. Simonet au Collège et celles de Mme Lemesre et M. Smits à M. le Ministre Gosuin.

Nous terminerons la séance par la question orale de M. de Marcken de Merken.

Il sera répondu aux questions d'actualité à partir de 15 h 30. Conformément au règlement (art. 62.1), il y sera répondu avant les votes qui sont prévus à partir de 16 heures.

Je vous rappelle que pendant l'interruption de séance de midi, le Bureau décernera les prix du concours d'art graphique 1992 de l'Assemblée à la cafétéria.

PRISE EN CONSIDERATION DE PROPOSITIONS DE REGLEMENT ET DE RESOLUTION

PROPOSITION DE REGLEMENT RELATIF A LA DEPOLITISATION DES STRUCTURES DES ORGANISMES CULTURELS, DEPOSEE PAR M. HASQUIN ET CONSORTS

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de règlement relatif à la dépolitisation des structures des organismes culturels, déposée par M. Hasquin.

Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de cette proposition? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, cette proposition de résolution est prise en considération. Je vous propose de l'envoyer à la Commission réunie.

Pas d'objection? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé.

PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A REAFFIRMER LA SOLIDARITE ENTRE LES FRANCOPHONES DE BELGIQUE, DEPOSEE PAR M. HASQUIN ET CONSORTS

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à réaffirmer la solidarité entre les francophones de Belgique, déposée par M. Hasquin et consorts.

Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de cette proposition? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, cette proposition de résolution est prise en considération. Je vous propose de l'envoyer à la Commission réunie pour être jointe à la proposition similaire de Mme Willame, en discussion.

Pas d'objection? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé.

PROPOSITION DE RESOLUTION SUR LA DIFFUSION DE TELE-BRUXELLES DANS LA PERIPHERIE BRUXELLOISE, DEPOSEE PAR M. COOLS

PROPOSITION DE RESOLUTION SUR LA RETRANSMISSION DES PROGRAMMES DE TELE-BRUXELLES ET DE CANAL PLUS DANS LES COMMUNES DE LA PERIPHERIE, DEPOSEE PAR M. DE COSTER ET MME WILLAME

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les prises en considération

— de la proposition de résolution sur la diffusion de Télé-Bruxelles dans la périphérie bruxelloise, déposée par M. Cools

et

— la proposition de résolution sur la retransmission des programmes de Télé-Bruxelles et de Canal Plus dans les communes de la périphérie, déposée par M. De Coster et Mme Willame.

Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de ces propositions?

Si personne ne demande la parole, ces propositions de résolution sont prises en considération. Je vous propose de les envoyer à la Commission réunie.

Pas d'objection? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé.

DEMANDE D'URGENCE

M. le Président. — Je suis saisi d'une demande d'urgence pour l'examen des propositions de M. Cools et de M. De Coster et Mme Willame. Cette demande est appuyée par 6 membres.

La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, étant donné l'acuité et l'urgence du problème, l'Assemblée pourrait-elle se prononcer maintenant sur la prise en considération de ces deux propositions de résolution?

Si l'Assemblée est d'accord, ces propositions pourraient être examinées en commission éventuellement ce midi et votées au cours de la séance de cet après-midi.

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, étant donné l'actualité, il me semble que la proposition de M. De Coster correspond tout à fait à la réaction que nous devons avoir. Dès lors, je soutiens cette demande.

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, cela n'aurait aucun sens de se prononcer dans un mois sur un sujet d'actualité aussi brûlant. Je soutiens donc également la demande de M. De Coster.

M. le Président. — La parole est à Mme Willame.

Mme Willame. — Monsieur le Président, j'appuie également la demande de M. De Coster.

M. le Président. — Je demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur la demande d'urgence (art. 28). Puis-je considérer qu'il y a unanimité? (*Assentiment.*)

Dans cette perspective, la Commission réunie du budget tiendra une séance spéciale vers 13 heures à ce sujet, salle 1. Cette réunion aura donc lieu après la séance de remise des prix, prévue à midi.

ORDRE DES TRAVAUX

M. le Président. — Je vous propose dès lors de modifier comme suit l'ordre du jour de nos travaux.

A 14 h 30 nous poursuivrons la série des interpellations pour permettre aux services de multiplier le rapport des travaux de la Commission réunie.

A l'issue de ces interpellations et avant les questions orales, nous examinerons ces propositions de résolution issues de la Commission qui se réunira à 13 heures.

Les votes éventuels interviendront en même temps que ceux déjà prévus, c'est-à-dire à partir de 16 heures.

Pas d'observation? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé.

PROJET DE REGLEMENT OUVRANT DES CREDITS PROVISOIRES POUR LE MOIS D'AVRIL 1993 A VALOIR SUR LE BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

Discussion générale

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de règlement.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Escolar, rapporteur.

M. Escolar, rapporteur. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, comme le rapport écrit, mon intervention sera brève.

C'est le 25 février dernier que la commission réunie du Budget a examiné le projet de règlement ouvrant des crédits provisoires pour le mois d'avril 1993, à valoir sur le budget de la Commission communautaire française.

Dans son exposé introductif, le Ministre, invoquant la justesse du calendrier, a proposé d'amender l'intitulé et l'article 1^{er} du projet, en vue d'ouvrir complémentaiement des crédits provisoires pour le mois de mai 1993.

Un membre, intervenant au nom de son groupe, a déclaré que, dans un souci de solidarité, son groupe émettrait un vote positif, mais il a aussi insisté pour que le projet de budget soit présenté le plus rapidement possible.

Par ailleurs, interrogeant le Ministre quant à la date de la présentation du projet de règlement budgétaire, une commissaire a demandé si la technique des douzièmes provisoires ne risquait pas de retarder les initiatives nouvelles.

Pour le Ministre, la conclusion du budget est imminente puisque les montants des dotations ont été communiqués en décembre 1992, que l'administration a quasiment achevé sa mission et que le Collège examinera les propositions dans les prochains jours. Le projet de règlement pourra ainsi être soumis à la commission dans le courant du mois d'avril.

Quant aux initiatives nouvelles, le Ministre a confirmé que l'administration préparait activement les dossiers et que les douzièmes provisoires ne mettaient pas en péril les activités des ASBL.

L'amendement proposé par le Ministre et le projet de règlement ont été adoptés à l'unanimité (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, un débat sur les crédits provisoires ne requiert pas de longs exposés, mais je voudrais cependant regretter que nous devions à nouveau utiliser cette technique et ainsi fonctionner encore sans qu'un budget soit voté pour les mois d'avril et mai.

Il est trop simple de s'abriter derrière l'adoption par la Communauté française de son budget. Le Collège peut préparer les grandes lignes du budget sur base de la dotation de l'année précédente. Il peut finaliser son budget dès que le montant de la dotation est communiqué avec le projet de budget de la Communauté à la Commission compétente du Conseil de la Communauté — on sait que ce montant sera voté par le Conseil de la Communauté française.

Le rapport qui nous a été présenté tout à l'heure stipule que le montant de la dotation est connu depuis décembre 1992. Dès lors, je ne comprends pas pourquoi il faut attendre jusqu'au mois d'avril pour examiner ce budget au sein de notre Assemblée. J'espère en tout cas que la discussion ne sera pas reportée au mois de mai.

Fonctionner avec les crédits provisoires pour une partie importante de l'année est une très mauvaise habitude d'autant plus que le budget de cette année-ci risque d'être particulier par le vote des accords de la Saint-Michel, car des modifications budgétaires entraîneront à nouveau un bouleversement du budget.

Il en résulte que cette année nous ne fonctionnerons que pendant une très courte période sur base du budget initial. Je le déplore et je souhaite que l'année prochaine, des dispositions soient prises afin que nous puissions voter plus tôt dans l'année le budget de notre Assemblée.

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle.

M. Duponcelle. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je suis étonné que seuls les membres de l'opposition s'expriment. Apparemment, la majorité s'incline devant cet état de fait. En décembre, l'on nous avait pourtant bien promis que nous voterions les derniers douzièmes provisoires et que le budget serait voté.

Ce budget de recettes, qui varie très peu d'année en année nécessite bien du temps! Il est incompréhensible qu'il faille encore deux mois supplémentaires. C'est inacceptable, d'autant que l'on ignore si ce budget servira un jour. En effet, avant sa rédaction et sa discussion, les cartes auront changé et il faudra tout recommencer. Il est donc dommage de fonctionner sans budget pour des matières où tant d'idées sont à mettre en place et où nombre de propositions avaient été émises. Nous ne pourrions donc pas voter les douzièmes provisoires, cette année.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qui vient d'être dit. Si je peux comprendre les réactions des uns et des autres, il nous faut, en tenant compte des informations dont nous disposons, élaborer le budget avec toute la prudence et la rigueur qui s'imposent.

Nous avons reçu ces informations essentielles à la fin de l'année dernière. Il était donc matériellement impossible de déposer un budget dans les temps impartis, en janvier ou février. L'organisation des travaux de notre Assemblée nous a conduits à agir avec prudence dans les délais indispensables. Il va de soi que le plus tôt sera le mieux. C'est ce à quoi nous nous attelons.

M. le Président. — Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est close.

Examen et vote des articles

M. le Président. — Nous passons à l'examen des articles du projet de règlement.

Article 1^{er}. Des crédits provisoires à valoir sur le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1993 sont ouverts pour le mois d'avril, à concurrence des crédits inscrits, par article, au budget de 1992.

— Adopté.

Art. 2. Le présent projet de règlement est transmis à l'Autorité de Tutelle.

— Adopté.

M. le Président. — Nous voterons tout à l'heure sur l'ensemble du projet de règlement.

DELIBERATION CONTENANT LA VERIFICATION DE L'ENCAISSE DU RECEVEUR

Discussion générale

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion générale sur la délibération contenant la vérification de l'encaisse du receveur.

La discussion générale est ouverte.

La parole est au rapporteur M. Smal.

M. Smal, rapporteur. — Monsieur le Président, c'est un rapport très bref que j'ai la charge de vous livrer.

Le 19 janvier 1993, le projet de délibération contenant la vérification de l'encaisse du receveur a été soumis à la Commission réunie du Budget.

Le Ministre compétent a renouvelé sa confiance à l'égard des délégués du Collège qui ont procédé à la vérification.

Lors de la discussion générale, le Ministre, répondant aux questions d'un commissaire, a précisé que, si deux vérifications de l'encaisse étaient présentées conjointement, il ne fallait y voir que des aléas de calendrier et que, par ailleurs, aucun délai légal n'était prescrit pour soumettre l'encaisse du receveur à la Commission compétente après la vérification. Seule, existe l'obligation de la soumettre à l'Assemblée.

L'examen des articles n'a suscité aucune remarque et l'ensemble du projet a été adopté à l'unanimité. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est close.

Examen et vote des articles

M. le Président. — Nous passons à l'examen des articles de la délibération.

Article 1^{er}. Il est pris connaissance des procès-verbaux des vérifications de l'encaisse effectuées les 30 septembre 1992 et 9 octobre 1992.

— Adopté.

Art. 2. Ces vérifications seront adressées à l'Autorité de Tutelle.

— Adopté.

Il sera procédé cet après-midi au vote sur l'ensemble de la délibération.

INTERPELLATIONS

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

INTERPELLATION DE M. DE COSTER A M. LE MINISTRE GOSUIN, AU SUJET DE L'INITIATIVE DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES BRUXELLOISES DE L'EXECUTIF DE LA COMMUNAUTE FLAMANDE, M. WECKX, VISANT A DEMANDER A LA SOCIETE CODITEL DE SUPPRIMER LA RETRANSMISSION DES CHAINES DE TELEVISION «TELE-BRUXELLES» ET «CANAL PLUS» DANS LES COMMUNES DE WEMMEL ET DE DROGENBOS

INTERPELLATION JOINTE DE MME WILLAME A LE MINISTRE GOSUIN, AU SUJET DE LA DECISION DE L'EXECUTIF FLAMAND D'EMPECHER LES COMMUNES DE DROGENBOS ET DE WEMMEL DE POUVOIR RECEVOIR LES PROGRAMMES DE TELE-BRUXELLES ET DE CANAL PLUS

INTERPELLATION JOINTE DE M. DE PATOUL A M. LE MINISTRE GOSUIN, SUR LA DIFFUSION DE TELE-BRUXELLES, DE TV5 ET DE CANAL PLUS EN PERIPHERIE

INTERPELLATION JOINTE DE MME HUYTEBROECK A M. LE MINISTRE GOSUIN, AU SUJET DE LA DECISION DU MINISTRE WECKX D'INTERDIRE LA RETRANSMISSION DES PROGRAMMES DE TELE-BRUXELLES ET CANAL PLUS A WEMMEL ET DROGENBOS

INTERPELLATION JOINTE DE M. COOLS A M. LE MINISTRE DIDIER GOSUIN RELATIVE A LA DECISION DE L'EXECUTIF DE LA COMMUNAUTE FLAMANDE D'INTERDIRE LA DIFFUSION DE TELE-BRUXELLES ET DE CANAL PLUS DANS DEUX COMMUNES DE LA PERIPHERIE BRUXELLOISE

Discussion

M. le Président. — La parole est à M. De Coster pour développer son interpellation.

M. De Coster. — Monsieur le Président, la décision récente de l'Exécutif de la Communauté flamande d'interdire la diffusion de Télé-Bruxelles et de Canal Plus dans les communes périphériques de Drogenbos et de Wemmel a eu un énorme retentissement auquel ne s'attendaient peut-être pas les auteurs de la décision, du mauvais coup, dirai-je.

L'émotion, en effet, a été extrêmement vive, tant au sein de la population que dans les milieux politiques. Tous les francophones, qu'ils soient belges ou étrangers, ont partagé cette émotion.

Tout le monde a bien compris que la nature de cette décision était différente de celle des petites brimades et mesquineries linguistiques habituelles dont les francophones de la périphérie sont parfois victimes. Tout le monde a bien compris que cette manifestation d'intolérance linguistique, d'apparence mineure, est bien plus grave. En effet, non seulement elle met en cause la paix communautaire et la loyauté fédérale, mais elle bafoue un certain nombre de droits et de principes démocratiques fondamentaux auxquels les citoyens sont profondément attachés: le droit à l'information, le droit à la culture et le respect des minorités.

S'alignant malheureusement sur les opinions défendues par la minorité raciste et fascisante du *Vlaamse Raad*, la décision de l'Exécutif néerlandophone vise, comme l'a souligné Bernard Anselme, à ériger un nouveau mur, celui de la pensée, aux portes de la Région flamande.

La réaction des responsables politiques francophones devant cette atteinte au droit à l'information des francophones de la périphérie, qui, bien entendu, sont tout à fait concernés par la vie sociale et culturelle de Bruxelles, a été rapide, cinglante et jusqu'à présent, efficace. En effet, à la suite du recours introduit par la Communauté française contre les mesures d'interdiction émanant de la Communauté flamande, le Comité de concertation Gouvernement-Exécutifs s'est immédiatement réuni, et de ce fait les interdictions sont provisoirement suspendues et la voie des négociations entre les deux Communautés semble ouverte.

Le groupe socialiste souhaite que les responsables politiques francophones conservent dans ces négociations l'esprit de fermeté et d'unanimité qui a prévalu dans leurs réactions premières. Il souhaite également que le Collège de la Commission communautaire française suive de près ces négociations et soit vigilant quant à leur aboutissement. Si, par malheur, les négociations devaient échouer, des solutions techniques existent qui devraient permettre à Télé-Bruxelles de toucher les francophones de la périphérie par la voie hertzienne, et nous serons alors demandeurs vis-à-vis de la Communauté française pour que celle-ci affirme la solidarité de tous les francophones de la Région wallonne, de la Région bruxelloise et de la périphérie et qu'elle fournisse à Télé-Bruxelles les moyens financiers lui permettant de disposer d'un émetteur de grande puissance.

Le plus important, pour nous, est que ces négociations aboutissent dans un esprit réciproque d'ouverture européenne et de respect de l'identité culturelle des minorités, tant du Nord que du Sud du pays.

Bien entendu, nous réclamons le statu quo à Drogenbos et à Wemmel, mais, selon nous, l'occasion doit être saisie pour régler définitivement et globalement le problème de la retransmission de toutes les chaînes francophones dans l'ensemble des communes de la périphérie. Nous ne pouvons accepter, en effet, que la retransmission des programmes télévisés par le câble cesse de constituer un progrès en matière de liberté d'expression et puisse permettre une censure de la presse, censure inadmissible dans un Etat démocratique.

Monsieur le Président, Chers Collègues, un certain nombre de propositions de résolution ont été déposées pour concrétiser les interpellations de ce matin. Nous souhaitons qu'une seule résolution puisse synthétiser la position des différents groupes de notre Assemblée, marquant ainsi notre cohésion et notre volonté unanime d'aboutir dans cette affaire. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cools pour développer son interpellation jointe.

M. Cools. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, nous avons tous été scandalisés par la décision de l'Exécutif flamand visant à interdire la diffusion par

câble de Canal Plus et Télé-Bruxelles dans deux communes de la périphérie bruxelloise. Tous les partis francophones ont réagi dans le même sens, et je m'en réjouis.

Cette décision dénote une volonté réelle de faire régner le droit du sol et elle fait également penser à ce qui se passe dans d'autres pays. Nous ne pouvons que critiquer cette situation inacceptable et réagir avec fermeté.

Bruxelles est une réalité qui dépasse les limites des dix-neuf communes. Par ailleurs, les non-Bruxellois peuvent être intéressés par ce qui se fait à Bruxelles et souhaiter regarder Télé-Bruxelles; je pense, par exemple, aux centaines de milliers de navetteurs qui y travaillent.

C'est pourquoi le PRL souhaite que cette chaîne puisse être diffusée, non seulement dans les deux communes à facilités où elle vient d'être interdite, mais aussi dans l'ensemble de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde et, pourquoi pas, dans des communes comme Waterloo et Braine-l'Alleud. L'aire géographique de diffusion doit être très large et dépasser les limites naturelles de la Région. C'est d'autant plus indispensable que le magazine *Ce Soir* de la RTBF sera dorénavant différent selon qu'il est diffusé en Région bruxelloise ou en Région wallonne. Dès lors, les habitants de Waterloo, par exemple, n'auront plus la possibilité de suivre des informations concernant Bruxelles. C'est une raison supplémentaire de permettre une large diffusion de Télé-Bruxelles.

La Communauté flamande, par la décision qu'elle a prise, viole le droit à l'information et fait une fois de plus prévaloir le droit du sol sur le droit des personnes.

Bien entendu, nous devons tenter de négocier et d'engager une concertation de Communauté à Communauté en espérant qu'elle aboutisse. Une première réunion a déjà eu lieu et une deuxième est programmée pour le 6 avril. Nous verrons le résultat de ces contacts.

Lorsqu'on parle de parallélisme, l'objectif à atteindre n'est pas la diffusion de Canal Plus en Flandre et de Filmnet en Wallonie, mais bien la diffusion de Télé-Bruxelles dans tout l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde et, parallèlement, par exemple, la diffusion de *Tele-Brussel* dans cette même aire géographique. Une telle optique entre dans une logique commerciale en matière de recettes publicitaires des deux chaînes bruxelloises. Il faut qu'elles puissent jouir d'une zone de chalandise normale.

Notre Assemblée doit réaffirmer sa solidarité avec les francophones de la périphérie bruxelloise. Ceux-ci doivent pouvoir capter Télé-Bruxelles de la même manière qu'ils captent TF1, par exemple. Il est anormal, lorsque vous habitez dans la périphérie bruxelloise, que vous puissiez suivre les programmes de la RAI, de la BBC, de la télévision espagnole, mais non de Télé-Bruxelles.

Je répète que nous devons exiger que Télé-Bruxelles soit diffusée dans la périphérie de la manière la plus large possible; nous devons demander une concertation de Communauté à Communauté en vue d'atteindre cet objectif et organiser le paysage audiovisuel bruxellois et de la périphérie.

Si la négociation échoue, les francophones devront réfléchir à un autre moyen d'atteindre leur objectif. Je pense à la diffusion par voie hertzienne. Télé-Bruxelles peut assurer une telle diffusion si elle dispose des équipements nécessaires. C'est d'ailleurs une des solutions envisagées par Canal Plus si la diffusion dans la périphérie lui est refusée. Des petites antennes peuvent être placées; celles-ci ne seront peut-être plus nécessaires dans cinq ans si l'on tient compte de l'évolution des progrès technologiques.

Nous verrons alors quelle sera la réaction de la Communauté flamande. Peut-être choisira-t-elle, comme les Allemands pendant la guerre, d'organiser le brouillage ou, comme l'Union soviétique, en pleine guerre froide, d'empêcher les émissions

occidentales sur son territoire, tentative qui n'a d'ailleurs pas été couronnée de succès.

Nous devons tenter d'aboutir à un accord, dans un esprit d'ouverture, de tolérance, de réciprocité. Nous devons essayer de diffuser par le câble, mais nous devons aussi faire connaître notre position et indiquer fermement que si nous ne parvenons pas à atteindre notre objectif, nous, francophones, prendrons notre destin en main et essayerons d'assurer la diffusion de l'information dans la zone de chalandise normale qui doit être celle de Télé-Bruxelles.

J'espère que nous pourrions compter sur la solidarité de l'ensemble de la Communauté française, notamment au niveau financier, pour soutenir les efforts de Télé-Bruxelles.

J'espère, comme M. De Coster, que la discussion que nous aurons ce midi en commission nous permettra — vu que nous sommes d'accord sur le fond — de nous entendre également sur un projet de résolution, voté si possible à l'unanimité par notre Assemblée, ce qui lui donnera un poids supplémentaire vis-à-vis de l'extérieur.

Il ne faut pas se battre pour des mots, mais pour des idées et essayer de former un bloc entre francophones bruxellois pour obtenir au moins dans un premier temps le rétablissement du statu quo qui existait jusqu'à aujourd'hui concernant la diffusion de Télé-Bruxelles. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Willame pour développer son interpellation jointe.

Mme Willame. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, l'affaire qui nous occupe est de celles qui illustrent quotidiennement l'art de vivre ensemble dans notre pays, de celles qui donnent matière à chacun de s'étonner de notre talent à tomber dans le surréalisme, de celles qui, par leur médiocrité et leur symbolique, ne laissent pas d'interroger le citoyen ou l'étranger.

M. le Ministre Weckx, Bruxellois, néerlandophone, CVP, décide un beau jour, nous verrons plus loin pourquoi, d'appliquer la loi, toute la loi, rien que la loi, dit-il.

Nous savons tous que la loi est dure, mais qu'elle est la loi. Télé-Bruxelles est une télévision régionale appelée à émettre à partir de la Région bruxelloise. Pour des motifs techniques, de malheureux habitants de deux communes de la périphérie risquaient, en zappant, d'être contaminés par les ondes émises de ce qui a toujours été la capitale de la *Fransse perversiteit*.

D'autres habitants de la périphérie subissent les mêmes assauts, mais leurs communes auraient convenu avec les sociétés de télédistribution, agents inconscients de l'impérialisme francophone, d'émettre des émissions en français. Allons, rassurons-nous, il y sera sans doute mis bon ordre, la loi est la loi, pour tous, Monsieur Weckx y veille...

Canal Plus est reçu dans quelques foyers qui ont eu l'indécence de s'y abonner, faisant ainsi montre d'un choix détestable. La loi doit venir au secours d'un ordre mis à mal, c'est sa mission.

De son côté et en son temps, M. Van den Brande, CVP, secoue le landerneau par des propos étonnants quant au statut de Bruxelles, statut régi lui-même, que je sache, par la loi. Mais peut-être y a-t-il plusieurs sortes de loi, celles qu'il faut appliquer à la virgule près, à travers tout — n'est-ce pas, Monsieur Weckx? — et celles que l'on peut appliquer selon son caprice, de manière laxiste ou quand il vous convient, des lois que l'on peut librement interpréter, n'est-ce pas, Monsieur Van den Brande?

Par ailleurs, et tout récemment, des parlementaires CVP émettaient quelques considérations sur les institutions bicom-

munautaires à Bruxelles et particulièrement sur le caractère trop francophone de leurs dirigeants. La loi n'aurait-elle donc pas été respectée?

Les déclarations du Ministre Dehousse remettent les pendules à l'heure, et des calculs d'apothicaire, dans lesquels je ne veux pas entrer, montrent bien qu'il a raison. Il y a eu simple application du principe d'alternance. Faut-il pour cela changer la loi?

Revenons-en à Télé-Bruxelles.

Au «Vlaamse Raad», le «Vlaams Blok» aboie parce que la loi ne serait pas respectée... Le «Vlaams Blok» serait-il devenu le seul garant de l'Etat de droit, qu'il y a lieu de suivre au doigt et à l'œil?

En tout cas, M. Weckx s'efforce de n'être pas en reste et s'empresse de faire appliquer la loi.

Passons à autre chose: la Communauté flamande de Bruxelles cherche à mettre en place *Tele-Brussel* et souhaite une collaboration avec les francophones. Elle s'est peut-être dit: donnons-nous les moyens de faciliter la négociation et poussons les enchères.

Pour ce faire, deux moyens. D'abord, il suffira tout à coup de réactiver la loi. Mais quelle loi? Celle de M. Weckx ou celle que souhaite M. Chabert, qui impliquerait la réciprocité?

Ensuite, il faudra créer l'amalgame. On parlera de VTM, qui n'a jamais demandé d'être diffusé hors Communauté flamande. De la confusion, on tirera toujours quelque chose. C'est sans doute la loi du genre.

La loi est la loi, c'est vrai. Mais elle ne s'applique pas au gré des circonstances, comme un joker que l'on abat. Notre groupe est écœuré, Monsieur le Président, de cette façon de faire: pour obtenir quelque chose, on remet en question ce qui existe ou l'on fait se lever des tempêtes dans les mers les plus calmes.

Pour que la loi soit la loi, ce qui est sans aucun doute le vœu de M. Weckx et de tout démocrate qui se respecte et qui respecte l'Etat de droit, il faut qu'elle soit valable pour tous, en tout instant.

Dans la Belgique qui se redessine à la suite des accords de la Saint-Michel, nous avons fixé dans la Constitution le principe de la loyauté fédérale.

Dans la Région que nous nous employons à développer et à faire vivre, nous sommes arrivés à une sorte de pacification communautaire, que ne parviennent pas à troubler des «nerveux» de tout bord.

Mais comment y aurait-il pacification communautaire, loyauté, confiance, coopération, si chacun reste perché avec frilosité ou orgueil sur son sol, si chacun brandit à qui mieux mieux son droit?

La Communauté flamande a lancé le défi de *Vlaanderen-Europa-2002*. Voilà un concept dynamique qui pose des échéances et des buts, mais qui s'inscrit aussi dans un contexte: l'Europe. Cette Europe a ses lois. Le droit européen pose la libre circulation des images, de l'information. L'Europe de Maastricht est l'Europe de la diversité, de la cohabitation et de l'interaction des cultures. L'Europe se veut le champion de la démocratie, du droit des minorités. Bref, l'Europe a son droit et ses règles de jeu. Autant de lois qui ne se retournent pas comme des gants ou qui ne sont pas à prendre ou à laisser selon le bon plaisir.

Monsieur le Ministre, le groupe PSC usera de tous les moyens qu'il a pour que la culture, toutes les cultures, et ses expressions, toutes ses expressions, puissent rayonner et se déployer à Bruxelles et dans la périphérie. Pour être clair, il

fera tout pour que Bruxelles puisse s'exprimer au-delà du ghetto dans lequel on veut le cantonner. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour développer son interpellation jointe.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, Chers Collègues, nous nous accordons toutes et tous ici pour déclarer que la décision récemment prise par le Gouvernement de la Communauté flamande d'interdire à Coditel de diffuser Télé-Bruxelles et Canal Plus à Wemmel et à Drogenbos traduit une intolérance communautaire relevant à la fois de la mesquinerie et de l'étroitesse d'esprit.

Repli culturel flamand, décision à l'encontre d'une vision moderne et européenne de la circulation des biens culturels et, qui plus est, prise à un moment politique inopportun, cela a été dit et redit, et je n'ai pas envie aujourd'hui de refaire un débat qui m'apparaît déjà comme dépassé.

En effet, les responsables politiques ont été vifs à saisir la balle au bond et à demander au Ministre-Président de la Communauté française, Bernard Anselme, de soumettre cette question au comité de concertation Gouvernement-Exécutifs. Cela est apparemment fait, et on nous annonce une rencontre prochaine entre M. Anselme et M. Weckx. Ils discuteront sans doute de l'affaire qui nous occupe aujourd'hui, mais également, plus globalement, de questions audiovisuelles plus vastes puisque tombent également dans le champ de cette discussion la diffusion de VTM en Communauté française, de Filmnet, de TV5 ainsi que d'autres questions ayant trait aux coopérations possibles entre nos deux Communautés en matière d'audiovisuel.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui. D'une part, s'amorce le débat de la circulation des biens culturels à travers les frontières de notre pays, et d'autre part, intervient la discussion des télévisions communautaires et de leur champ d'action, sans oublier le droit européen qui se mêle de ces matières et tente d'harmoniser les paysages audiovisuels européens.

La législation n'est pas simple et quand il s'agit de Bruxelles et de sa périphérie, là, la situation devient carrément surréaliste. Imaginez une région bilingue, multiculturelle, capitale, qui possède la seule télévision communautaire régionale du pays puisqu'elle est limitée à la Région, et qui se prépare une deuxième télévision régionale, une région qui aura bientôt sa propre émission régionale bruxelloise sur la chaîne publique — Ce soir Bruxelles — qui a, à la fois Canal Plus et Filmnet. Gageons que certains nous envient et nous jalouent!

Dans les deux cas, celui de Canal Plus et celui de Télé-Bruxelles, M. Weckx a juridiquement raison et il serait difficile de l'attaquer légalement. Mais fallait-il réellement ce geste manifeste d'hostilité de la part des responsables flamands, à moins qu'il ne s'agisse de défense de droits commerciaux et économiques en ce qui concerne Canal Plus et de désirs de compensations en ce qui concerne Télé-Bruxelles?

Pour Canal Plus, on sait aujourd'hui que la directive «Télévision sans frontières» ne s'applique pas aux émetteurs en bagarre à l'intérieur des Etats. La situation était différente pour TV5, chaîne qui venait de l'étranger. Canal Plus avait fait une demande à la Communauté flamande pour pouvoir être diffusée sans problèmes sur le câble au nord du pays, et cela en août 1991. Depuis lors, pas de réponses. En fait, cela ennuie très fort les responsables flamands de voir Canal Plus marcher sur les plates-bandes d'une chaîne un peu semblable comme Filmnet ou même VTM, car il s'agit de préserver les recettes publicitaires. Alors on laisse traîner les choses, on fait un coup d'éclat et on discute. Il aurait peut-être été plus intéressant de discuter avant. Aujourd'hui, avec ce problème, on risque de parler de la présence aussi de Filmnet et de VTM en Communauté française. Il est vrai qu'on n'a rien sans rien.

En cette matière, le terrain est mouvant et la guerre des ondes ne fait que commencer. Dans notre pays, il sera bien difficile de créer l'Europe des télévisions.

En ce qui concerne une chaîne qui retient peut-être plus notre attention, je veux parler de Télé-Bruxelles, il est certain que cette décision vient à la veille de la création par la Communauté flamande de Bruxelles de Tele-Brussel qui, pour respecter le décret flamand ne pourra émettre strictement que dans les dix-neuf communes. Alors que veut le Gouvernement flamand? Déroger au décret flamand de 1987 d'une manière ou l'autre en permettant à Tele-Brussel de s'étendre en compensation de «permissions» pour Télé-Bruxelles, ce qui aurait été nié par M. Weckx, mais qui est avancé par M. Chabert? Ou alors, renforcer la vigilance, empêcher toute contagion culturelle vers la périphérie, rayer toute expression francophone des communes à facilité et exacerber inutilement les inimitiés mutuelles? Tout cela au détriment des habitants de ces communes périphériques, tant francophones que néerlandophones, puisqu'il a été prouvé que bon nombre de néerlandophones regardent Télé-Bruxelles.

On ne peut rien répondre aujourd'hui; on attend l'entrevue entre nos deux éminences, MM. Weckx et Anselme. On espère seulement que M. Anselme sera face à M. Weckx aussi lyrique, convaincu et en verve qu'il l'a été sur les ondes de la RTBF la semaine passée, qu'il aura à cœur de défendre les droits des francophones bruxellois et de la périphérie avec autant de conviction qu'il veut défendre les Wallons.

Quant à vous Monsieur Gosuin, je ne sais pas si vous serez associé à ces discussions; je ne sais même pas si vous en avez émis le souhait. On pourrait penser qu'étant Ministre de la Culture francophone de Bruxelles, vous ayez des positions à défendre en la matière qui iraient au-delà de l'intention d'ouvrir grand le portefeuille de la COCOF pour aider les «pauvres francophones» de la périphérie. J'aimerais connaître dès lors vos positions et intentions. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul pour développer son interpellation jointe.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher d'évoquer à cette tribune une affaire qui, comme le démontrent les différentes interventions, a mis la Communauté française en état de choc. Je veux parler de la nouvelle agression flamande de purification cathodique contre les francophones de la périphérie. Nul doute qu'il s'agisse là d'une nouvelle étape dans la stratégie flamande d'épuration culturelle de ce que les Flamands pensent être leur territoire.

Par sa décision irresponsable de faire respecter un décret de la Communauté flamande de janvier 1987, relatif «à la transmission de programmes sonores et télévisés sur les réseaux de «radiodistribution» et télédistribution et relatif à l'agrément des sociétés de télévision non publique», le Ministre CVP Weckx, Ministre de la Culture et des Affaires bruxelloises à l'Exécutif flamand, a déterré une nouvelle fois la hache de guerre — fort curieusement le CVP a apprécié cette attitude — rappelant ainsi que la Flandre ne perd aucune occasion de faire la démonstration de sa mesquinerie et de sa volonté de provocation.

Désormais, les habitants de deux nouvelles communes de la périphérie, dites à facilités — alors qu'en réalité nous devrions parler de communes à réduction de droits pour une partie de leurs habitants — seront davantage coupés de leur communauté culturelle par l'impossibilité qui leur est faite d'être câblés aux chaînes francophones que sont Télé-Bruxelles et Canal Plus.

Quel bénéfice peut en tirer la Flandre si ce n'est la satisfaction imbécile de brimer davantage quelques malheureux francophones que les aléas de l'histoire et de la politique belge

ont abandonnés à un découpage territorial inique? Faut-il vraiment que l'affirmation de l'existence d'une culture flamande passe par le gommage de toute expression d'une culture francophone?

Pourtant, nous vivons à l'heure de la mondialisation de la culture et de l'internationalisation de l'information et n'ignorons rien de l'actualité mondiale. Autour de notre planète gravitent une multitude de satellites de télécommunication chargés de l'émission et de la retransmission des programmes de télévision dans le monde entier. Téléspectateur privilégié peut-être, le Bruxellois, qu'il soit des dix-neuf communes ou de la périphérie, peut capter une trentaine de chaînes avec une antenne parabolique et une certaine dont certaines outre-Atlantique avec une antenne plus performante.

Mais comment expliquer que les habitants de la périphérie se voient arbitrairement et vexatoirement privés d'une partie des services de télédistribution, ceux qui tout particulièrement les relient à leur communauté ou à une métropole toute proche, avec laquelle ils entretiennent des liens extrêmement étroits; parce qu'en réalité ils font partie de cette Région bruxelloise, tant au point de vue culturel que sociologique et économique?

Tout comme nous, l'homme de la périphérie a pu vivre en direct sur son petit écran le déclenchement des hostilités lors de la guerre du Golfe et, plus récemment, il a assisté au débarquement des forces ONU en Somalie. Comme nous, s'il souhaite se brancher sur la RAI, il aura un avant-goût de la saison lyrique de l'Opéra de Milan et s'il désire connaître le résultat d'un vote au *Bundesraad* il dispose, à cet effet, de deux chaînes de télévision allemandes. Mais plus question pour l'homme de la périphérie d'être au fait de l'actualité culturelle, sociale, économique et politique de sa vraie région qu'est la Région bruxelloise.

Depuis bientôt quarante ans, des esprits visionnaires se battent avec opiniâtreté pour créer ce défi à l'histoire que constitue la construction de l'Europe. Remettant en cause les structures immémoriales que sont les Etats, les nationalismes, les frontières... l'Europe se dessine peu à peu pour constituer ce paysage jusqu'ici inconnu dans l'histoire de l'humanité, à savoir un espace de liberté sans frontières où les hommes, les biens, les idées, les cultures pourraient circuler sans entrave ni référence à une nationalité.

Alors que 1993 marque d'une pierre blanche la construction de l'Europe par l'abolition des frontières et l'instauration du «grand marché», il se trouve en Flandre des esprits chagrins et obscurantistes pour installer autour de Bruxelles, capitale de cette Europe nouvelle, des frontières quasi tribales. Alors que nous sommes en train de construire une Europe des peuples et des cultures, une Europe des communautés, mais aussi une Europe économique et des Régions, nous sommes confrontés à des marques d'intolérance allant à l'encontre de cette construction qui veut réaliser une Europe de paix et de dialogue.

Notre Parlement, en ce compris les parlementaires flamands, vient de ratifier le Traité de Maastricht qui reconnaît entre autres le droit à la diversité culturelle. L'encre de la ratification est à peine sèche que ces mêmes parlementaires flamands, bafouant chez eux un principe qu'ils tiennent pour intangible ailleurs, s'empressent de réduire les aspirations culturelles des francophones de la périphérie. Nul doute qu'il vaut mieux être Turc, Italien ou Polonais en Flandre que Belge francophone... Les premiers ont au moins la possibilité de se voir reconnaître leur identité culturelle.

Le Ministre Weckx tente maladroitement de justifier sa décision de faire appliquer à la lettre le décret de 1987 par un souci «puriste» de légalité qui ne trompe personne. Rappelons, à ce propos, que le prédécesseur du Ministre Weckx, le VLD Dewael, homme apparemment plus prudent, avait cru bon d'«oublier» le décret 1987, conscient sans doute qu'une application trop pointue de celui-ci constituerait un dangereux

brûlot alors même que la légalité dudit décret était contestable comme vient de le confirmer sans ambages la Cour de Justice des Communautés européennes. Le Ministre Weckx, lui, n'a pas hésité à franchir le Rubicon. Deux mois à peine après le camouflet infligé par la Cour de Luxembourg à la Communauté flamande, celui-ci réitère dans ses coupables travers.

Au vu des derniers événements, je ne peux m'empêcher de m'interroger sur le crédit qu'il faut accorder aux récentes déclarations du Ministre Chabert. Celui-ci, dans des déclarations faites à la presse le 24 février dernier, a tenu des propos qui contrastent singulièrement avec les mesures prises par ses homologues de l'Exécutif flamand.

Prônant un discours d'ouverture en matière communautaire, le Ministre Chabert y défend un fédéralisme d'union qui implique selon lui «une collaboration, non seulement dans les discours mais aussi dans les accords de coopération entre les différentes régions du pays. Celles-ci se doivent de s'ouvrir aux autres et d'étudier leur complémentarité. Cette ouverture devrait s'appliquer tant au nord qu'au sud».

Propos séduisants dans le contexte que nous connaissons que cette invitation à la main tendue entre Communautés et Régions. Mais attention au chant des sirènes, surtout quand elles sont flamandes. Les francophones l'ont malheureusement trop souvent appris à leurs dépens. Mais je pense qu'une certaine réserve est de mise si l'on garde à l'esprit les nombreux coups de canif — et mes propos pourraient être plus durs — que les «amis» du CVP de M. Chabert n'ont cessé de donner à la sacro-sainte «loyauté fédérale» dont la traduction n'est manifestement pas la même en flamand et en français. J'en veux pour preuve quelques événements qui se sont produits récemment. J'en cite quelques-uns.

Tout d'abord, la proposition de décret déposée par M. Suykerbuyk au *Vlaamse Raad* qui tend à autoriser les communes flamandes à subordonner le droit à l'habitation à certaines conditions. Je ne suis pas sûr que cette proposition ne corresponde pas à une épuration ethnique de la Région flamande. Dans ce geste, je ne vois, en tout cas, pas le moindre soupçon de dialogue et de pacification.

Quant aux propos tenus par M. Van den Brande qui ont fait couler beaucoup d'encre et suscité de nombreuses réactions parmi les hommes politiques, ils tendent à remettre en cause le système de la sécurité sociale en voulant la fédérer. Voilà qui témoigne véritablement d'un manque d'esprit de dialogue!

J'évoquerai aussi l'attitude de certains bourgmestres de la périphérie bruxelloise, notamment celle du bourgmestre d'Overijse. Je ne perçois pas, là non plus, un esprit de pacification communautaire ou une volonté de dialogue.

En outre, au cours de la dernière séance plénière du conseil régional, alors que le CVP bruxellois avait obtenu des compromis dans la motion répondant aux déclarations Van den Brande qui était mis au vote, ses membres étaient absents lors du vote. Sans doute pour rassurer les mandataires bruxellois sur leur état de santé, ils se sont toutefois montrés l'après-midi même, en pleine forme.

Enfin — bien que cette liste soit sans fin, mais notre temps est limité —, je cite un dernier exemple qui nous préoccupe beaucoup aujourd'hui: l'interdiction de diffusion en périphérie bruxelloise de Télé-Bruxelles et de Canal Plus.

Je me demande si M. Chabert représente correctement la position de son parti. J'ai de très sérieux doutes à cet égard. Dès lors, la question se pose de savoir si M. Chabert n'est pas finalement un cheval de Troie flamand à Bruxelles.

Enfin, je forme le vœu pressant que les propos tenus à cette tribune soient concrétisés par des actes et restent identiques, quelle que soit l'assemblée où ils sont prononcés. Il en va de la crédibilité de notre Assemblée et de ses membres. C'est dans cet esprit que je désire demander au Ministre s'il a

examiné les mesures qu'il convient d'adopter pour mettre enfin un terme à une situation intolérable et grotesque. (*Applaudissements sur les bancs FDF-Ere.*)

M. le Président. — La parole est à Mme de Ville de Goyet.

Mme de Ville de Goyet. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mon intervention sera brève étant donné que Mme Huytebroeck a déjà développé les positions de notre groupe sur cette question. L'attitude de l'Exécutif néerlandophone participe clairement d'une intolérance communautaire mais il nous a également semblé que la réaction du Ministre Gosuin n'allait pas dans le sens d'une volonté de pacification.

En effet, en proposant d'intervenir dans les frais de justice — d'après ce que nous avons entendu sur les ondes — pour les différents recours qui seraient mis en œuvre contre la décision de l'Exécutif de la Communauté flamande, le Ministre s'est lancé dans des surenchères inutiles qui n'ont fait qu'attiser les tensions. C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, je tenais à vous poser les questions suivantes: êtes-vous intervenu personnellement auprès du Ministre-Président Anselme pour qu'il saisisse le comité de concertation Etat-Communautés afin de dégager des solutions alternatives pour que soit enfin appliqué l'arrêt de la Cour européenne de justice, intimant à la Communauté flamande de supprimer les parties du décret voté au *Vlaamse Raad*, qui interdisent la diffusion de certaines chaînes belges francophones?

Sur quel article budgétaire seraient prélevées les sommes promises par le Ministre et à quelle finalité?

Et enfin, en vertu de quelle compétence intervient-il financièrement dans les problèmes liés aux francophones de la périphérie?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt les questions et les remarques formulées à propos de cette affaire que je qualifierai volontiers de scandaleuse, dont sont victimes une fois de plus les francophones de la périphérie bruxelloise. J'apprécie et j'appuie vivement l'unanimité qui semble régner à ce sujet dans notre Assemblée. J'ose espérer qu'elle préfigure cette unanimité francophone que j'ai appelée de mes vœux à de nombreuses reprises et qui doit contrer l'intolérance dont nous sommes tous victimes lorsqu'elle s'attaque aux libertés fondamentales de quelques-uns ou même d'un seul d'entre nous, fût-ce sous le paravent de la loi.

Cela étant, il fallait agir et non gémir!

C'est la raison pour laquelle, dès le 22 janvier, j'ai demandé au Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française qu'il saisisse sans délai le comité de concertation sur base de l'article 32 de la loi du 9 août 1980. Je dois à la vérité de dire qu'il n'avait d'ailleurs pas attendu cette requête pour agir en ce sens, ce dont je ne puis que me réjouir.

Ainsi, le comité de concertation s'est réuni ce mardi 2 mars, il semble que la position évolue de façon positive. Il est, en effet, prévu d'organiser prochainement une procédure de coopération permettant la diffusion sur le câble de l'ensemble des chaînes publiques et privées de nos deux communautés sur la base de la réciprocité avec, cependant, certains doutes quant à l'inclusion de Télé-Bruxelles.

J'ai en outre adressé une demande formelle au Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française d'être associé à ces discussions en tant que membre du Collège de la Commission Communautaire française.

J'insisterai tout particulièrement pour que le cas de Télé-Bruxelles soit abordé au cours de ces discussions. Il s'agit, en effet, d'un cas particulier puisque Télé-Bruxelles est — je le répète — non pas une télévision régionale — comme on pourrait le croire — mais une télévision communautaire qui, à priori, me semble exclue de la négociation qui s'engage aujourd'hui.

En tout état de cause, la mise en demeure adressée par le Ministre Weckx et la Communauté flamande est suspendue pour 60 jours, qui seront mis à profit pour mener à bien les négociations prévues. Il va de soi que la proposition que j'ai faite le 22 février dernier demeurerait valable si aucun accord n'était trouvé entre les deux Communautés. Je m'étonne que le fait d'aider financièrement, dans des actions juridiques, les télévisions qui ont leur siège à Bruxelles puisse être considéré comme une surenchère. Est-ce de la surenchère que d'aider les gens à défendre leurs droits? C'est une appréciation tout à fait personnelle que je laisse à l'auteur de la dernière intervention.

Nous envisagerions tous les moyens de droit susceptibles de faire reconnaître le droit intangible de toute personne dans cet Etat d'accéder librement à la culture de son choix. Nous apporterions, plus particulièrement, l'aide nécessaire aux deux conseils d'administration pour qu'ils puissent effectuer toutes démarches juridiques utiles sans avoir à supporter l'intégralité des frais. J'ose croire que dans ce cas, l'unanimité qui se manifeste aujourd'hui resterait de mise.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi, avant de conclure, de corriger certaines interventions. On semble croire que la décision de M. Weckx est basée sur une argumentation juridique valable. Le décret de 1987 est-il valable lorsque, dans le même temps, la Cour européenne de Justice ne le considère pas comme tel? Je pense que nous francophones, ferions preuve de grande faiblesse en avouant que ce décret est valable alors que la Cour européenne de Justice déclare le contraire.

Enfin, je voudrais réagir au terme de «mesquinerie» dont on qualifie cette décision. Est-il juste de définir ainsi la violation d'un droit constitutionnel? Ce n'est pas une mesquinerie! C'est un fait grave que d'enrayer, dans un Etat démocratique, des droits aussi élémentaires que celui de l'information.

Actuellement se négocie la constitution de l'Etat hongrois. Cet Etat sort du totalitarisme et est partagé en plusieurs minorités culturelles, ethniques et religieuses. Or, le projet de constitution hongroise prévoit des garanties fermes pour toutes ces minorités. Tandis qu'un peuple sort du totalitarisme et veut, à grands pas, s'inscrire dans notre démocratie, un autre peuple — le nôtre — qui se prétend être démocrate rogne petit à petit tout ce qui fait la démocratie!

Actuellement, techniquement, technologiquement, nous pouvons avoir dans nos programmes de télévision, non pas vingt choix, trente choix, mais quarante choix et nous savons que la fibre optique va considérablement multiplier les possibilités à cet égard. Et c'est à ce moment que nous enravons ce que la technologie nous permettra demain en voulant empêcher l'un ou l'autre d'entre nous de s'informer sur une région en particulier, sur une culture, sur une Communauté de son propre pays.

Enfin, lorsque nous aborderons ce problème, je serai curieux de connaître l'attitude des Ministres flamands à l'égard de l'émission *Ce Soir*. Si nous savons qu'il y aura un décrochage wallon et un décrochage bruxellois, de quel décrochage les gens de la périphérie bénéficieront-ils?

Je me suis informé hier: ils bénéficieront du décrochage bruxellois. Il s'agit alors de savoir si l'on interdit des émissions qui ont trait à Bruxelles ou si l'on vise une télévision en particulier. Quelle que soit la motivation, il y aura matière à critique et condamnation.

Permettez-moi aussi, si nous ne pouvons que nous réjouir — excusez-moi, Mesdames — des mâles propos que nous tenons ici, de m'inquiéter de notre crédibilité. Dernièrement un citoyen francophone de Bruxelles, peu passionné par les débats politiques et communautaires, me disait: «Nous constatons que tous les hommes politiques, toutes les femmes politiques francophones jouent des muscles et donnent de la voix. Qu'est-ce que cela change? Comment allez-vous enrayer un tel phénomène; les décisions prises ou à prendre?»

Mesdames, Messieurs, quelle que soit notre position à l'égard d'une modification de la Constitution, quels que soient notre croyance en la loyauté fédérale et nos doutes à l'égard de celle-ci, nous sommes tous impliqués et nous devons demain, nous, francophones, donner de notre Communauté, de nous-mêmes, une image crédible par notre action politique. Cela implique qu'à l'avenir nos mâles propos ne soient pas simplement des incantations mais que quelque chose change réellement dans cet Etat. Sinon, permettez-moi d'être pessimiste; il ne faut plus courir derrière les événements, il est temps de penser à notre propre avenir.

Mesdames, Messieurs, il ne s'agit pas ici d'entamer une croisade, de surenchérir ou de faire de la provocation lorsque l'on défend un droit essentiel.

Il s'agit — ni plus, ni moins — d'opposer un refus ferme et poli à toute velléité de captation d'héritage et de montrer que, nous aussi, particulièrement à Bruxelles, sommes capables entre francophones d'imaginer l'avenir sans crainte dès lors qu'on nous impose de le faire.

Il nous appartient de stopper l'hémorragie démocratique afin de retrouver, et le sens du dialogue, et le sens de l'Etat.

Nous devons le faire au-delà des modifications institutionnelles qui ne me semblent pas suffisantes pour les créer. C'est en tout cas ma conviction et je suis heureux de voir qu'elle est aujourd'hui partagée par beaucoup, à commencer par le Ministre-Président de la Communauté Française.

J'aspire à ce que les francophones se reconnaissent et reprennent foi dans nos incantations, dans nos propos, dans nos décisions pour éviter une limitation supplémentaire de nos droits, un retour en arrière par rapport à la démocratie. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le Président. — Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close.

INTERPELLATION DE M. JACQUES SIMONET AU COLLEGE RELATIVE AUX DISPOSITIONS CONCRETES ET PRATIQUES ENVISAGEES AU SEIN DU COLLEGE POUR L'ACCUEIL DU PERSON- NEL STATUTAIRE ET CONTRACTUEL DE LA COM- MUNAUTE FRANÇAISE DANS LE CADRE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Simonet. Ce dernier est excusé. Selon les informations qui me sont parvenues, c'est M. Cools qui développera cette interpellation.

Je lui donne donc la parole.

M. Cools. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, notre Collègue étant retenu par les travaux parlementaires que vous connaissez, je tenterai en quelques mots de vous faire part de sa préoccupation qui est très importante. En effet, gouverner, gérer, c'est aussi prévoir. Dès lors, il faut s'organiser.

Vous connaissez l'opposition du PRL aux accords intra-francophones, aux accords de la Saint-Michel également. Ils sont hélas! en passe d'être votés au niveau national. Il faut donc prendre en compte l'hypothèse où ces accords entreraient en vigueur, même si nous espérons que ce ne sera pas le cas et que la raison finira par prévaloir.

Monsieur le Ministre, il faut bien constater que les accords intra-francophones entre les partis de la majorité constitutionnelle, le PS, le PSC et Ecolo — je ne vois d'ailleurs pas de représentant du PS dans l'assemblée pour le moment — induisent d'importants transferts de compétences...

M. le Président. — Le Président est là, mais il est neutre, ainsi que le secrétaire!

M. Cools. — C'est exact! ... induisent, disais-je, d'importants transferts de compétences qui passeront, dans les prochains mois, de la Communauté française à la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ces transferts suscitent un certain nombre de questions en termes d'administration et de personnel au sein de la Communauté française ainsi qu'au sein de notre Commission. L'ébullition au niveau de la Communauté française a atteint un tel point qu'un courrier a été adressé à chaque membre du personnel du Ministère de la Culture et des Affaires sociales de la Communauté française dans le but d'apaiser les esprits. J'ignore si vous en avez eu connaissance, Monsieur le Ministre.

L'objet de la présente interpellation, indépendamment de la question de principe de ces transferts, dont il a déjà été débattu au sein du Conseil de la Communauté française, est de faire le point quant aux dispositions concrètes et pratiques envisagées au sein de notre Collège pour l'accueil du personnel statutaire et contractuel de la Communauté française.

Avez-vous, Monsieur le Ministre, quelque information en ce qui concerne le nombre d'agents concernés et les garanties de carrières dont disposeraient ces agents? Quel sera l'avenir des contractuels? Par ailleurs, si nous recevons toute une série de missions nouvelles, si nous disposons d'un certain nombre d'agents transférés, réfléchit-on déjà à de nouveaux cadres pour l'accueil de ces agents?

L'expérience en matière de transfert des administrations nationales vers les administrations régionales n'a pas toujours été des plus heureuses. A l'époque où je travaillais au cabinet du Ministre-Président de l'Exécutif de la Région bruxelloise, on nous avait annoncé un certain nombre de transferts et on nous avait envoyé une liste. Prudents, nous l'avions examinée et constaté qu'elle était composée de trois catégories de personnes:

- des personnes décédées;
- des personnes absentes pour congé de maladie depuis plusieurs années;
- des femmes enceintes.

Nous avons émis un certain nombre de remarques et souhaité qu'on nous transfère quand même des personnes «opérationnelles». J'espère donc que, si certains transferts sont effectués, vous veillerez, Monsieur le Ministre, à ce que nous recevions des agents «opérationnels», liés aux matières transférées.

Il faudrait aussi éviter que se répète ce qui s'est produit lors de transferts précédents. En effet, dans le cadre des compétences transférées de la Communauté vers notre Assemblée, nous n'avons pas reçu, soit tous les moyens budgétaires, soit la totalité du personnel lié à ces matières, ce qui est pourtant indispensable.

Si ces conditions ne sont pas respectées dans le cas présent, nous risquons d'hériter de compétences «dans le vague», sans

savoir comment nous allons les assumer et les gérer. Quels que soient les textes législatifs qui seront votés, en parallèle au débat politique, devra se dérouler, à un autre niveau un débat de gestion: nous ne pouvons accepter que l'on opère des transferts que si l'on nous donne les moyens d'assumer ces nouvelles responsabilités, sans quoi il s'agit d'un véritable marché de dupes.

J'en ai ainsi terminé avec les différentes questions que nous souhaitons vous poser. Nous écouterons attentivement les éléments d'information que vous pourriez, à ce stade, nous communiquer. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Mouzon.

Mme Mouzon. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, une fois de plus, le PRL, qui condamne sans nuance les accords de la Saint-Michel, mais qui aimerait quand même avoir son mot à dire dans la négociation des décisions qui seront prises entre francophones grâce à cet accord, essaie de récupérer, ici à l'ACCF, le rôle actif qu'il a volontairement abandonné à l'occasion du dialogue de Communauté à Communauté du printemps dernier.

Mais voilà! Quand on a raté le coche, force est d'attendre le suivant... Il est trop tard pour que le PRL joue un rôle actif dans la négociation des accords. Il est trop tôt pour discuter, ici, des transferts de personnel résultant de l'application de l'article 59quinquies de la Constitution.

Ne soyez pas si impatients!

M. Cools. — Nous ne le sommes pas!

Mme Mouzon. — Un projet ou une proposition de décret sera soumis à votre sagacité dès que l'article 59quinquies sera voté, sanctionné, promulgué et publié. C'est ce décret qui réglera les transferts éventuels du personnel, dans le respect des procédures généralement suivies en ces matières, y compris la concertation syndicale. Entre nous soit dit, si j'étais personnellement concernée par ces transferts, je ferais plus confiance aux organisations syndicales qu'au PRL pour défendre mes intérêts.

Pour le surplus, permettez-moi de vous rappeler, d'une part, qu'on n'interroge pas le Collège sur ses intentions et, d'autre part, que le statut du personnel et sa gestion relèvent des compétences du Collège et non pas de l'Assemblée. Vous ne cessez de dénoncer la complexité de nos institutions et en même temps, vous en méconnaissez à plaisir les principes les plus élémentaires. Comme je n'ose imaginer que c'est de l'ignorance, j'en conclus que c'est de la mauvaise foi.

Si j'interviens, au nom du groupe socialiste, dans le cadre de cette interpellation, Monsieur le Ministre, c'est donc pour vous demander de ne pas placer la charrue devant les bœufs. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, je ne suis pas certain que nous ayons choisi le moment opportun pour développer cette interpellation. En effet, elle me paraît quelque peu prématurée. Je profiterai néanmoins de cette occasion pour poser quelques questions et souligner l'un ou l'autre point.

Une question très simple me paraît essentielle au stade actuel: un dialogue est-il établi entre l'Exécutif de la Communauté française et le Collège sur cette problématique? Sachant que les lois liées aux réformes institutionnelles belges ne sont pas encore votées, je répète que toute intervention me paraît prématurée.

Je souhaite cependant souligner que l'administration de la COCOF risque d'être confrontée à des difficultés engendrées par la diversité des statuts et des rémunérations. Ces difficultés déjà anciennes, subsistent toujours au sein de l'administration de la Région bruxelloise. L'administration de la COCOF risque d'y être confrontée.

Je rappelle que les fonctionnaires de la COCOF travaillent dans une administration qui a vu le jour lors de la création de l'Agglomération. Leur statut est donc très similaire à celui des employés des administrations communales. Un des effets majeurs de cette situation apparaît actuellement au niveau de la rémunération qui, pour les niveaux 2, 3 et 4, est légèrement supérieure à celle des fonctionnaires.

Je tiens également à évoquer le mécanisme de la carrière plane qui est en vigueur au sein de l'administration de la COCOF et qui, à coup sûr, causera des problèmes majeurs en cas d'augmentation importante du nombre d'employés. En effet, le système de la carrière plane entraînera automatiquement des charges financières considérables.

Nous courons, dès lors, le risque d'être confrontés à une situation financière qui, progressivement, deviendra ingérable.

Je désire également mentionner le fait qu'à la Communauté française, de nombreuses personnes travaillent encore sous contrat privé.

Plusieurs questions importantes se posent. Elles méritent qu'on y réfléchisse sans précipitation. Ensuite, le personnel concerné devra être informé très clairement car la nébuleuse dans laquelle il devra fonctionner constituera inévitablement une source de difficultés complémentaires. En effet, un personnel qui craint pour sa situation future est surtout préoccupé par des soucis autres que professionnels.

Pour terminer, j'évoquerai le problème des primominations annoncées au Fonds des handicapés et dont la presse s'est fait l'écho. A nos yeux, sachant que le personnel ainsi désigné pourrait être transféré à la Région wallonne ou à la COCOF, il est tout à fait inadmissible que la Communauté française procède à des primominations au Fonds des handicapés.

Selon moi, le Collège doit affirmer clairement que ce système consistant à primominer avant les transferts est tout à fait inadmissible. (*Applaudissements sur les bancs FDF.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Willame.

Mme Willame. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'interviendrai brièvement au nom de mon Collègue Richard Beauthier retenu ailleurs.

Le transfert de personnel de la Communauté française à la Commission française suivra nécessairement le transfert des compétences actuellement négocié en d'autres lieux. Mais si la question n'est pas d'actualité, du moins, dans l'immédiat, il est bon d'apaiser les craintes légitimes qui pourraient naître d'une situation d'incertitude. En ce sens, il est normal que, volant au devant de ces inquiétudes dont notre Collègue se fait l'insolite mais non surprenant écho, nous vous rappelions les critères à l'application desquels nous sommes vigilants au PSC, les balises que notre groupe juge nécessaires pour la mise en œuvre de ces transferts.

Heureusement pour notre Région, nous bénéficions des leçons du passé, puisque nous avons déjà connu des transferts de personnel en 1980 et 1988, ce qui nous permet d'affirmer notre confiance dans les membres du Collège.

Voici donc les six principes auxquels il nous semble devoir veiller; cinq d'entre eux concernent la personne:

- le respect des droits acquis;

- le choix de la mutation, mais aussi le droit pour le fonctionnaire à la réversibilité, c'est-à-dire au retour dans son administration d'origine dans un temps limité;

- le droit à être affecté à des tâches qui permettront de valoriser ses capacités;

- le droit de tous à la promotion;

- enfin, l'insertion d'un nouveau membre dans un service où le mélange de personnes issues d'administrations différentes ne peut créer des perturbations dans la carrière des agents.

Ensuite, comme nous le rappelons chaque fois qu'il est question de personnel dans notre Région, nous voulons à tout prix une unicité d'administration, seul gage d'un fonctionnement sain et efficace.

Notre groupe, Monsieur le Ministre, ne doute pas que vous confirmerez votre volonté de vous conformer à ces critères.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne vous ferai pas de révélations, car ce serait prématuré. Il est effectivement nécessaire que toutes les phases de mise en ordre législative soient accomplies avant de penser à la mise en application de ces décisions. Cependant, le Secrétaire général de la Communauté française a adressé une lettre à son personnel afin de calmer les appréhensions de certains fonctionnaires. Cette lettre a été rendue publique et, par la suite, le Front commun syndical de l'administration de la Commission communautaire française a écrit au Collège pour lui faire part de son inquiétude et de son souhait d'être associé aux négociations, celles-ci ayant des conséquences sur le nombre de travailleurs transférés, leur statut et leurs conditions de travail.

A titre d'information, j'ai rencontré certains membres de ce Front commun et j'ai pu engranger leurs remarques, inquiétudes ou questions.

Il est vrai qu'à ce jour, nous n'avons pas été avisés officiellement d'un transfert de matières, de moyens budgétaires ou de personnel. Ce serait impossible. Comme cette décision n'est pas encore exécutoire, il est évident que nous n'avons pas été appelés à discuter avec l'Exécutif de la Communauté française de ces transferts de compétences.

Lorsque le Collège sera amené à discuter, il prendra toutes les dispositions nécessaires afin de garantir au personnel de la Commission communautaire française une situation qui ne lui soit pas défavorable. Le Collège veillera dans ce cas à user des modes de concertation et de négociation habituels tels qu'ils ont été pratiqués en 1980 et 1988 lors du transfert de compétences de l'Etat vers les Régions et les Communautés. C'est d'ailleurs le contenu de la réponse qui fut faite au Front commun syndical de la COCOF.

Le Collège n'est donc pas actuellement en possession d'éléments lui permettant de prendre des mesures qui ne seraient pas prématurées ou inopportunes. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'ai écouté avec attention les diverses interventions ainsi que la réponse du Ministre. J'ai été choqué par certains propos de Mmes Mouzon et Willame qui semblent s'étonner que le PRL s'occupe du sort des fonctionnaires...

Mme Willame. — Je n'ai pas dit cela!

M. Cools. — Il a été dit que l'on faisait plus confiance aux organisations syndicales qu'au PRL. Vous avez employé le mot «surprenant»...

Etant moi-même fonctionnaire, je puis vous assurer que je continuerai à me soucier du sort de ces fonctionnaires. En tant que mandataires politiques du PRL, nous entendons d'ailleurs nous préoccuper de toutes les classes sociales, et notamment du sort des fonctionnaires ainsi que de la bonne organisation des services de notre Commission.

La lutte des classes a été menée à une autre époque.

J'ai retenu qu'aucun contact officiel n'a été pris, et c'est bien normal. Cependant, le Ministre a confirmé ce que nous pensions, à savoir qu'aucun décret transférant des compétences n'a certes été voté à ce jour au niveau de la Communauté française mais qu'on y réfléchit et qu'un certain nombre de choses sont organisées.

Cependant, il est curieux — M. de Patoul y a fait allusion — que la Communauté française se livre aujourd'hui à certaines primo-nominations. Il serait totalement inacceptable que les personnes ainsi nommées soient ensuite transférées à notre Commission. Le PRL remettrait bien entendu en cause de telles nominations.

J'espère, Monsieur le Ministre, que la ligne générale de la politique que vous avez tracée sera suivie sérieusement.

Avant que notre Commission accepte d'assumer de nouvelles compétences, des débats devront être menés tant au sein de notre Commission qu'au Conseil de la Communauté française.

Nous devons rappeler qu'un transfert de compétences de la Communauté française vers la Commission communautaire française n'est pas la panacée. Nous sommes d'ailleurs réticents au transfert de certaines matières.

M. le Président. — L'incident est clos.

INTERPELLATION DE MME LEMESRE A M. LE MINISTRE GOSUIN CONCERNANT UNE REGIONALISATION DANS LES FAITS, UNILATERALE ET «AVANT L'HEURE» DES OUTILS ET DES MOYENS CULTURELS, SPOLIANT RADICALEMENT LES INTERETS BRUXELLOIS

M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre pour développer son interpellation.

Mme Lemesre. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, il est une nouvelle fois question à cette tribune du désinvestissement culturel de la Communauté française à Bruxelles. Pour que ces mots ne résonnent pas comme un slogan creux, j'ai tenu à apporter des exemples concrets en revenant sur des dossiers déjà évoqués, mais dont l'évolution ne nous donne pas de raisons de nous réjouir, et en présentant de nouveaux avatars. Pour que ces exemples ne restent pas lettre morte, j'ai tenu à interpellier une nouvelle fois le Ministre chargé de la Culture à Bruxelles.

De façon très étonnante, le Collège de la COCOF, comme le Ministre-Président de l'Exécutif de la Région bruxelloise d'ailleurs, reste muet face au sous-régionalisme et à ce que je n'ai pas peur d'appeler le «vampirisme sournois» du Ministre-fossoyeur Bernard Anselme. Pourtant, il nous est donné d'assister au «dépeçage rampant» des outils et des moyens culturels de Bruxelles par le Ministre-Président socialiste et wallon de la Communauté française au profit de Namur en particulier et de la Wallonie en général.

En défendant ainsi les moyens et les outils culturels propres de Bruxelles — bien que, s'agissant de la capitale du pays, cela serait hors de propos — je ne voudrais pas m'exposer à la critique de prôner le même sous-régionalisme. C'est pourquoi, avant tout, je tiens à réaffirmer notre attachement à la solida-

rité de tous les francophones de Belgique. Nous avons d'ailleurs pris en considération ce matin une proposition libérale allant dans ce sens. Mais, au risque de sombrer dans l'angélisme, cette solidarité passe par une entente bien comprise. Aussi la défense des intérêts culturels de Bruxelles s'impose, non pas contre les intérêts wallons, mais contre les visées de telle ou telle personnalité socialiste wallonne ou autres potentats locaux!

Si les différents exemples que je vous présente aujourd'hui ont des raisons ou des origines diverses, il n'en demeure pas moins qu'ils ont tous pour résultat le dégraissage culturel de Bruxelles ou en tout cas constituent un solide faisceau de présomptions.

Revenons au début de l'été dernier et à l'annonce faite par le Cabinet Anselme de la vente d'une série de biens immobiliers et du gel des travaux de rénovation que la Communauté française s'était pourtant engagée à réaliser aux Halles de Schaerbeek, à l'Atelier-Sainte-Anne, au Plan K, à l'ISELP et au NTB, place des Martyrs.

Une dizaine de mois plus tard, où en sommes-nous? Pour deux maisons menacées, une solution «régionale» a été trouvée: la Maison de la Francité rachetée par l'ex-régie d'agglomération et la Maison des Femmes, 29, rue Blanche, rachetée par la commune de Saint-Gilles. La Région y a donc été de sa poche ou, plus précisément de celle du contribuable bruxellois ou Saint-Gillois qui n'en est pas moins un contribuable belge et qui, à ce titre, avait déjà une première fois acquis ce patrimoine au nom de la Communauté française. Les négociations en coulisses menées entre socialistes wallons et bruxellois n'ont donc pas abouti à faire prendre ses responsabilités à la Communauté française, mais à faire payer une deuxième fois un patrimoine immobilier pourtant déjà légitimement acquis par et pour les Bruxellois.

La Maison des Artistes, rue des Nerviens est, quant à elle, purement abandonnée à l'appétit des promoteurs et le Centre d'art contemporain qu'elle abritait voué à l'errance de promesses politiques en solutions-bidons comme, par exemple, la proposition de le loger à l'ISELP, déjà lui-même à l'étroit.

La deuxième *casus belli* fut sans nul doute l'abandon des quelque 500 millions d'investissements promis et dus par la Communauté française pour cinq lieux culturels de Bruxelles. Dans ce cas-ci, la solution régionale, via la COCOF, fut exemplaire en tant que grande mise en scène, poudre aux yeux et coups de bluff, dignes de Robert Redford et Paul Newman dans «l'Arnaque». Je ne sais d'ailleurs comment répartir ces deux rôles entre notre Président d'Assemblée et le Ministre de la Culture. Mais en tout cas, le Ministre de la Culture fut à la hauteur de ce *casting* dans son grand show médiatique, sur les planches du nouveau Théâtre de Belgique, à la place des Martyrs.

Au moment du vote, par cette Assemblée, de la modification budgétaire qui inscrivait l'emprunt des 480 millions nécessaires à la rénovation de ces cinq lieux culturels, je me souviens des gros titres des journaux annonçant par exemple; «500 millions pour la culture», «le sauvetage des martyrs». Ce fut courageux de la part d'ECOLO, et des libéraux de voter contre ce bricolage budgétaire alléchant pour tout le monde, mais illégal. Je rappelle que la loi de financement n'a pas donné à la COCOF la faculté d'emprunt. De plus, ce bricolage est totalement irréaliste au vu de l'attitude prévisible des responsables de la Communauté française...

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Je vous ai déjà répondu sur ce point.

Mme Lemesre. — Il faut relire la loi de financement. La Commission communautaire commune a une faculté d'emprunt, la COCOF ne l'a pas.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Pour le solde net à financer, mais pas pour les investissements. C'est la loi communale qui s'applique dans ce cas.

Mme Lemesre. — Je ne partage pas votre avis, et la Cour des comptes non plus.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — C'est pourtant la loi.

Mme Lemesre. — J'évoquais donc l'attitude prévisible des responsables de la Communauté française qui, de toute évidence, n'avaient aucune volonté politique de signer une quelconque convention avalisant cet emprunt et encore moins d'augmenter la dotation à hauteur de la couverture des charges d'emprunt. A ce propos, les personnes attentives au discours du Ministre eurent l'occasion de noter qu'il existait déjà une petite variante entre les propos tenus à cette tribune, le 18 décembre 1992, et ceux qui le furent sur la scène du NTB, le 13 janvier 1993, discours dans lequel il n'était plus question que d'un remboursement pour moitié de cet emprunt par une majoration équivalente de la dotation. Auparavant, c'est une opération blanche qui nous avait été annoncée.

Aujourd'hui, il semble bien que même cette moitié n'aurait pas été obtenue. Quant à la convention, la COCOF, comme sœur Anne, ne voit toujours rien venir. En conséquence, douche écosaise pour les responsables de ces lieux qui, de coups de bluff en constats d'échecs, ne savent plus à quel saint se vouer, Saint-Michel et autre Quentin ayant assimilé la culture à une « matière résiduaire », reliquat incassable qu'on laisse momentanément du ressort de la Communauté française.

Car il ne faut pas se tromper de conclusion dans ces deux dossiers! En cas de solution régionale, avec des deniers régionaux, il s'agit bien d'une régionalisation des responsabilités culturelles non accompagnées des budgets y afférant. L'affaire du Mundaneum est sans doute un hold-up plus caractérisé des biens culturels bruxellois. Le Ministre Bernard Anselme fonce, tête baissée, sans se préoccuper des arguments juridiques qui plaident pour un maintien des collections à Bruxelles, et crée seul une ASBL à Mons en faisant fi des avis contraires du Centre de Lecture publique de la Communauté française, et de l'opposition des membres du comité permanent de l'ASBL donatrice « Les Amis du Palais mondial ». Encore une fois, la riposte bruxelloise, en l'absence de volonté politique conjointe des Exécutifs de la Région et de la COCOF, en l'absence de cohérence et de transparence, n'a jusqu'à présent pas pu empêcher cette mainmise wallonne sur un patrimoine bruxellois.

Répondant dans cette enceinte à une question orale, le Ministre-Président de l'Exécutif de la Région a évoqué une solution régionale dans un bâtiment lui appartenant. Il faut remarquer que si, dans le cas présent, une solution régionale devait s'imposer également, elle s'appliquerait dans un bâtiment bruxellois, avec des deniers bruxellois. Dans le cas d'un déménagement à Mons, la formule serait celle d'un bâtiment scolaire, donc communautaire, avec un financement communautaire.

Qui a parlé d'une politique de deux poids deux mesures? Qui a parlé d'abandon de Bruxelles? Je ne manquerai pas de remettre cette petite liste au Ministre Charles Picqué, à présent qu'il est en bons termes avec « l'Elysette de Namur ». Malheureusement, cette liste ne se termine pas là et je veux évoquer maintenant le déménagement du matériel technique de la rue de l'Amblève à Bruxelles vers Naninne, près de Namur.

Le centre de prêt de matériel technique a été créé par la Communauté française à Naninne, à la fin des années 60. Au début des années 80, une antenne fut installée rue de l'Amblève à Bruxelles, répondant ainsi à la demande particulièrement

importante, dans notre capitale, des jeunes compagnies de danse et de théâtre. Cette antenne bruxelloise sera fermée le 15 janvier 1993. A l'heure actuelle, les jeunes compagnies qui s'y présentent sont déjà envoyées à Naninne pour retirer le matériel demandé. Il nous reste à espérer que le prêt de matériel au départ de Naninne se fera de façon équitable au bénéfice des deux Régions, wallonne et bruxelloise. Mais il faut noter que le matériel de Naninne est dès à présent totalement réservé pendant le mois d'août au bénéfice exclusif du Festival de Spa. Ainsi, aucun autre projet estival ne pourra bénéficier d'un soutien technique en raison de l'absence de matériel, et je pense notamment au Festival Bellone-Brigittines qui a lieu en été, à Bruxelles.

Enfin, je veux encore évoquer un dégraissage culturel de Bruxelles d'autant plus insidieux qu'il se passe sous le couvert des subsides octroyés par la Loterie nationale. Ce dégraissage est d'ailleurs orchestré par l'Exécutif communautaire puisque chacun sait que les dits subsides sont octroyés par la Loterie sur ordre du Ministre-Président.

Précédemment était appliquée une règle non écrite selon laquelle la subvention loterie représentait 10 p.c. de la subvention Communautaire. Aujourd'hui, il semble ne plus exister aucun critère objectif, si ce n'est le copinage politique et l'accentuation des projets wallons.

La digne « Maison de la Bellone » fait les frais de cette situation dégradante et voit se réduire son subside loterie de 200 000 à 50 000 francs soit une perte sèche de 150 000 francs.

Tout cela échappe bien entendu à la fameuse clé Dehousse-Persoons toujours brandie pour démontrer aux Bruxellois qu'ils ont leur dû. Et quand la régionalisation des outils et des moyens culturels s'accentuera — car il ne faut pas se leurrer quant aux intentions d'un grand nombre de représentants de la majorité, l'implosion de la RTBF en centres régionaux en est une preuve supplémentaire, quand il sera question d'appliquer une quelconque clé Dehousse-Persoons, tout ce qui aura été déménagé en terre wallonne, tout ce qui aura été retiré, déduit, pris en charge sur dotation, emprunt COCOF, ou par la Région bruxelloise, tout cela ne sera évidemment plus comptabilisé.

Aussi, une riposte bruxelloise s'impose, et c'est au Collège qu'en revient l'initiative. D'abord, sous forme de bilan, d'état des lieux culturels à Bruxelles, et ensuite, par la mise en demeure de l'Exécutif de la Communauté française quant au respect de ses engagements et de ses responsabilités à l'égard de la capitale. Il ne sert à rien d'aller négocier en grande pompe à Namur un accord de coopération avec la Région wallonne tandis que d'une autre main, le même pouvoir, ou plutôt son bras armé, vide Bruxelles de son plus grand atout: sa culture. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

M. le Président. — La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je voudrais m'inscrire brièvement dans l'interpellation de Mme Lemesre, en adoptant bien évidemment un autre ton qu'elle, en raison du catastrophisme gratuit qui en émane, tant au niveau du fond qu'au niveau de la forme utilisée, sauf quand elle évoque des acteurs aussi sympathiques que Paul Newman et Robert Redford.

Depuis longtemps, Mme Lemesre cherche à affoler inutilement les gens et particulièrement les milieux culturels bruxellois. Notre opinion est qu'à l'heure actuelle, il est totalement exagéré de parler de « spoliation radicale des intérêts culturels bruxellois ».

Comme d'autres groupes dans cette Assemblée, le groupe socialiste, comme il l'a déjà prouvé à plusieurs reprises, au travers des discussions budgétaires notamment, est extrêmement attaché à la vitalité culturelle de notre Région. Et cet

attachement se traduit par une grande vigilance à l'égard des différents outils qui sont de nature à assurer le rayonnement de la culture française à Bruxelles. Le sort d'institutions comme les Halles de Schaerbeek, l'atelier Sainte-Anne, l'ISELP et d'autres font l'objet de toute notre attention car elles contribuent à ce rayonnement.

Cependant, nous ne nous voilons pas la face : les difficultés budgétaires de la Communauté française ont, à un moment donné, entraîné des menaces quant à la viabilité de telles institutions culturelles. A la fin de l'année dernière, nous avons — Mme Lemesre l'a évoqué en des termes que bien évidemment je ne partage pas — contribué à trouver une solution sur base d'un emprunt réalisé par la COCOF et garanti par une convention à signer avec la Communauté française. Cette solution avait le mérite de débloquer la situation.

Depuis lors, un nouvel événement est apparu. La Communauté française a retrouvé une capacité d'emprunt qui permet au Collège et aux négociateurs que nous soutenons de trouver une nouvelle solution offrant la possibilité de protéger nos infrastructures culturelles bruxelloises sans entraîner un endettement exagéré de la Commission communautaire française.

Pour négocier valablement, nous ne pensons pas que la méthode qui consiste à amener l'opinion bruxelloise en braquant un doigt accusateur sur nos partenaires wallons soit la bonne. Une telle attitude ne peut qu'entraîner méfiance respectueuse avec tous les dangers de radicalisation des positions qui pourraient en résulter. Pour notre part, nous préférons le recours au dialogue et à la négociation discrète avec les responsables de la Communauté française.

Au cours de ces négociations, je pense que les responsables politiques bruxellois qui y ont participé n'ont pas eu le sentiment de percevoir, chez leurs interlocuteurs, — je cite Mme Lemesre — une « volonté de spoliation des intérêts bruxellois » mais, bien au contraire, une attitude positive et un souci de trouver des solutions concrètes et efficaces au problème.

J'appelle donc, sans beaucoup d'espoir hélas, notre Collège, Mme Lemesre, à plus de mesure dans ses propos. La cause qu'elle entend défendre s'en trouvera certainement renforcée. J'apporte le soutien du groupe socialiste au Collège, aux négociateurs qui, j'en suis persuadé, pourront bientôt nous annoncer une solution heureuse permettant la sauvegarde des lieux culturels bruxellois, pour laquelle le groupe socialiste s'est toujours battu; il continuera à le faire en préférant l'efficacité au discours démagogique. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à Mme de Ville de Goyet.

Mme de Ville de Goyet. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je ne partage pas entièrement l'enthousiasme de M. De Coster et je souhaite enchaîner sur l'interpellation de Mme Lemesre en soulevant le point concernant le désinvestissement de certains lieux culturels bruxellois par la Communauté française ainsi que l'intervention de la Cocof.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur ce dossier en nous intéressant essentiellement au devenir des associations dont les bâtiments ou infrastructures étaient menacés par des ventes prévues par la Communauté française et par la suspension de projets de travaux. Il s'agissait du plan K, du Théâtre Sainte-Anne, des Halles de Schaerbeek, de l'ISELP, du Centre d'Art contemporain et de la Maison des Femmes. Nous dénoncions, à l'époque, le peu de scrupule du Ministre-Président de la Communauté française, décidé avant tout à rentabiliser son parc immobilier, sans égard aux activités socio-culturelles qu'il abritait. En postposant les travaux nécessaires à la continuation des programmations de certains théâtres ou centres culturels, il faisait peser des menaces évidentes sur leur

programmation future, le maintien de leurs activités et, à terme, leur survie.

Nous étions en octobre 1992, lorsque vous m'avez répondu être à la recherche, avec le Ministre Anselme, de solutions rencontrant les problèmes des associations; vous nous aviez assuré alors que toutes les solutions envisagées devraient être, pour la Cocof, une opération blanche, sans quoi cela pourrait nuire à ses initiatives propres.

En décembre, un projet de règlement a été soumis à l'Assemblée, proposant une majoration du budget extraordinaire par un emprunt de 488 500 000 francs qui devait être contracté par la Cocof pour financer cinq chantiers: les Halles de Schaerbeek, l'ISELP, le Plan K et le Théâtre Sainte-Anne. Le cinquième chantier, ajouté sur une initiative de la Cocof concernait le Nouveau Théâtre de Belgique, situé place des Martyrs, dont le financement des travaux devait être supporté pour une moitié par la Cocof, pour l'autre par la Communauté française. Endroit stratégique pour établir, selon les dires du Ministre, la vitrine de la francophonie, le NTB bénéficiait ainsi de 60 000 000 de francs déboursés uniquement par la Cocof.

L'emprunt, issu d'un accord entre le Ministre Anselme, le Ministre-Président Charles Picqué, et le Président de cette Assemblée, devait résoudre tous les problèmes: le maintien des projets de travaux de rénovation, la rapidité de l'exécution de ces travaux et, ainsi, la certitude pour les associations de pouvoir organiser leur programmation sans trop de mal. En plus, cet emprunt devait être garanti par la Communauté française grâce à une convention préalable. C'était à la fois une opération blanche et une mesure d'urgence qui devait aider les institutions culturelles bruxelloises. C'est d'ailleurs cet argument qui avait été retenu pour choisir la formule de l'ajustement au budget 1992, plutôt que d'inscrire la somme au budget 1993.

Nous nous étions vigoureusement opposés à ce projet de règlement pour diverses raisons:

- l'ampleur de cet emprunt qui, à lui seul, représentait trois fois le budget de la culture à Bruxelles;

- l'absence de texte de convention et donc de garantie de la part de la Communauté française; quand on sait la légèreté avec laquelle la Communauté française traite ses conventions — voir à ce propos le sort réservé à l'asbl Maison des Femmes, au Centre d'art contemporain ou encore au Mundaneum — on comprendra les réticences que nous formulions à cette époque;

- la solution adoptée nous semblait irréaliste et dangereuse: irréaliste car la Cocof était chargée d'établir les cahiers des charges, les appels d'octroi et de surveiller l'évolution des chantiers, ce qui sort de la compétence de cette administration, et dangereuse car rien ne permettait de prévoir qui assurerait les dépassements budgétaires inhérents à ce genre de chantier;

- enfin, le fait que cette construction financière profitait essentiellement à la Communauté française qui débudétisait les sommes à emprunter et qui chargeait ainsi la Cocof de l'ensemble des responsabilités quant aux projets de rénovation, sur des bâtiments dont elle n'était même pas propriétaire.

Plusieurs choses nous préoccupent aujourd'hui: le projet de convention dont vous nous avez assuré qu'il serait préalable à la signature de l'emprunt ne nous est toujours pas connu. Où en est-il? Cette inquiétude reflète l'attente des associations qui ne sont toujours pas fixées sur leur sort et attendent de savoir si des travaux vont être entrepris. La volonté politique existe-t-elle pour mettre un terme à cette longue attente?

Le Ministre peut-il ainsi me préciser quand ces fameux travaux de rénovation pourront commencer? Peut-il aussi me préciser quelles institutions ils toucheront exactement? Cette dernière question se pose puisque, dans de récentes déclarations, le Ministre Anselme répondait à une question qui lui

était posée au Conseil de la Communauté française concernant le NTB qu'il n'y avait pas d'engagement pour que la Communauté intervienne pour moitié dans les travaux annoncés. Les 60 000 000 que devait supporter la Cocof deviendraient donc 120 000 000. Au vu de ces affirmations contradictoires, le Ministre peut-il nous rassurer : la Cocof supportera-t-elle seule les montants nécessaires à la transformation du Nouveau Théâtre de Belgique ?

Le Ministre peut-il enfin m'expliquer pourquoi trois mois après le vote dans l'urgence d'un règlement autorisant la Cocof à emprunter, ce dossier n'a pas encore pu trouver de solution, malgré, comme le rappelait Mme Lemesre, une campagne médiatique remarquable qui tentait de nous faire croire à l'imminence des solutions. Si vous avez suivi la presse comme moi, vous n'aurez pas manqué de relever certains titres forts comme « la patience de l'ISELP enfin récompensée », « la rénovation sur la bonne voie », « rendons à ces arts les lieux qu'ils méritent », « deux Ministres s'engagent... », « fin de martyre pour le NTB »... et j'en passe. Une fois de plus la réalité est ailleurs. La presse était soulagée par la solution annoncée et nous espérions tous que les institutions culturelles sortiraient de leur longue attente. Mais cette campagne menée par la presse n'aura pas servi, dans les délais prévus, les intérêts des demandeurs.

Nous souhaitons que des volontés politiques se posent clairement pour défendre les intérêts de la création culturelle à Bruxelles, en faisant respecter par la Communauté française les engagements qu'elle a pris à cet égard, et nous attendons de vous, Monsieur le Ministre, une attitude claire qui aille plus loin que vos déclarations victorieuses à la presse. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, j'interviendrai brièvement dans ces différents dossiers pour dire que notre souci est, avant tout, de garder une Communauté française forte. Nous sommes donc préoccupés par toute forme de régionalisation de cette Communauté et nous pensons que la collaboration, dans les dossiers qui nous occupent, doit être la meilleure possible afin de conserver l'identité unique des francophones de ce pays.

Certaines rumeurs nous font peur, notamment celles qui concernent actuellement la RTBF. Mais nous en reparlerons probablement tout à l'heure.

En outre, certains discours m'étonnent également. J'ai peine à les comprendre parfois. Il existe effectivement des problèmes au niveau de l'épanouissement culturel à Bruxelles. Mais je pense que les dernières modifications budgétaires, qui ont été votées il y a à peine un peu plus de deux mois, ont démontré à quel point la majorité actuelle avait le souci de garantir et d'assurer l'épanouissement de la culture française dans notre Région. Je ne comprends pas les discours prônant le développement de la culture française à Bruxelles et qui, en même temps, rejettent toutes les solutions en les trouvant irréalisables. Cela me paraît contradictoire.

J'estime que ces modifications budgétaires témoignent d'un certain courage de notre part pour résoudre des problèmes réels d'épanouissement culturel. Que, deux mois après ce vote, nous n'ayons pas encore réussi à tout rénover, me paraît tout à fait logique.

Mme Lemesre. — Vous n'avez pas le premier franc. Où est la convention ? Donnez la parole à votre Ministre !

M. de Patoul. — Je laisserai la parole au Ministre, ne vous en faites pas !

Si l'on veut poursuivre le développement de la culture française à Bruxelles, si l'on veut assurer le maintien des activités et leur épanouissement, il me semble important d'arriver, le plus rapidement possible, à une collaboration. Il importe aussi que l'Exécutif de la Communauté française, ainsi que le Collège, puissent présenter, à bref délai, des programmes d'action pour permettre aux différentes associations d'organiser leur développement. (*Applaudissements sur les bancs du FDF.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Willame.

Mme Willame. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je prendrai brièvement la parole à cette tribune pour éviter que Mme Lemesre, avec un sens de la dramatisation et du sarcasme facile, qui la caractérise, ait l'impression d'être la seule à défendre les intérêts culturels de Bruxelles.

Dans le rôle de martyre, elle n'est pas mal... Soyons sérieux ! Les discussions en cours entre la Communauté française et la Commission communautaire française dont nous faisons partie, dans la foulée des votes qui ont eu lieu en décembre de cette année dans cette assemblée, sont sur la bonne voie et sur le point d'aboutir. Nous n'en dirons rien car cela serait prématuré et risquerait de faire échouer des négociations essentielles pour nous, et surtout pour le devenir culturel de Bruxelles. L'affaire est en très bonne voie. Ne pleurons pas encore même si Mme Lemesre a grande envie de nous voir sangloter abondamment ! Faisons confiance aux discussions en cours. L'issue en est proche. Nous n'attendons pas Sœur Anne, nous n'attendons pas Zorro non plus. Nous attendons des solutions intelligentes, à la suite de négociations auxquelles mon parti, représenté au collège, est associé. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, avant de répondre à l'interpellation, je ne vais évidemment pas me livrer à une explication détaillée de l'état des négociations. Différents intervenants à cette tribune ont indiqué combien les choses étaient en bonne voie après notre décision de décembre dernier. J'espère que tous ceux qui dramatisent la question aujourd'hui auront à cœur de venir souligner à cette tribune les acquis de nos discussions. Je n'en doute d'ailleurs nullement.

Monsieur le Président, j'ai écouté l'interpellation avec d'autant plus d'attention qu'elle enchaîne sur plusieurs interventions antérieures de Mme Lemesre et sur les remarques émises par d'autres membres de cette assemblée. Vos propos témoignent d'un malaise partagé par de nombreux Bruxellois et il importe, en effet, d'y voir clair. Ce serait une erreur de subir et d'enregistrer passivement une évolution préjudiciable aux francophones de Bruxelles et de sa périphérie.

Permettez-moi une réflexion préalable. Le désinvestissement de la Communauté française dans le domaine culturel n'est pas contestable et n'est d'ailleurs contesté par personne, notamment pas par son Ministre-Président. Vous savez que les restrictions budgétaires en sont la cause. En faire grief aux responsables de la Communauté serait donc encourir le reproche de démagogie. En revanche, s'il s'avérait qu'à la faveur des réductions budgétaires, l'on défavorise davantage Bruxelles que la Wallonie, modifiant ainsi l'équilibre antérieur, la communauté francophone bruxelloise représentée par sa Commission aurait alors le devoir de protester et d'agir.

Voyons ce qu'il en est. Des études récentes — et particulièrement un courrier du CRISP — visent à évaluer en pourcen-

tages la répartition des crédits communautaires entre la Wallonie et Bruxelles, par référence à la clef dite Dehousse-Persoons qui prévoyait 75 p.c. pour la Wallonie et 25 p.c. pour Bruxelles.

Ces pourcentages sont applicables uniquement aux crédits faisant l'objet d'une répartition régionale, soit deux tiers du budget de la Communauté française. Sans entrer dans des détails trop techniques, je précise qu'on a pu ventiler, pour 1991, 86 p.c. des dépenses budgétaires de la Communauté. Sur cette masse, 76,8 p.c. des dépenses seraient effectuées en Région wallonne, et 23,2 p.c. en Région bilingue de Bruxelles-Capitale. Plusieurs remarques sont nécessaires à la compréhension de la portée exacte de tels chiffres.

D'une part, la clé Dehousse-Persoons a été établie à une époque où les compétences de la Communauté étaient moins importantes qu'aujourd'hui. Le secteur de l'enseignement s'y est ajouté entre-temps. D'autre part, il faudrait disposer d'une analyse comparable pour les exercices 1992 et 1993, pour voir comment les proportions évoluent d'une année à l'autre. Cette analyse, dont je ne dois pas vous rappeler la complexité, n'existe pas actuellement du fait de la proximité des échéances budgétaires en ce qui concerne l'année 1992. Pour l'année 1993, n'en parlons pas puisque l'exercice n'est pas encore accompli!

Venons-en maintenant aux dossiers précis évoqués par Mme Lemesre. Je ferai d'abord deux observations. La première, c'est qu'il faudrait mener une enquête longue et difficile pour dégager toutes les données significatives de chaque dossier et pour établir, de manière indubitable, un déséquilibre croissant au détriment de Bruxelles. Vous comprendrez que je n'ai pu réaliser une telle enquête en quelques jours.

Deuxièmement, la situation particulière d'un dossier n'a pas de signification décisive en soi mais seulement par rapport à l'ensemble des choix budgétaires effectués par la Communauté.

En ce qui concerne le problème des lieux culturels, nous savons que la Communauté a décidé de mettre en vente plusieurs immeubles abritant des associations culturelles. A nos demandes d'information, il a été répondu que la Communauté souhaite respecter les conventions qui la lient à ces associations et donc assurer leur relogement si nécessaire. Il est inutile de préciser que le Collège veille de près à la bonne marche de cette opération, et fait tout ce qui est en son pouvoir pour que les associations ne soient pas lésées. Pour celles qui ne bénéficient pas d'une convention avec la Communauté, il est malheureusement prévisible que leur situation se révèle, à terme, plus difficile. A cet égard, nous devons faire preuve de davantage d'imagination!

Le dossier des travaux, dont nous avons abondamment parlé lors de la modification budgétaire 1992, a entre-temps beaucoup progressé, dans le sens de la simplification et de la clarification. De mes contacts avec le Ministre-Président M. Anselme et son cabinet, il résulte qu'une convention sera signée prochainement. Nous aurons l'occasion d'évoquer à nouveau cette question lors de la discussion sur le budget 1993 de la Commission communautaire française.

Quant au problème du Mundaneum, madame Lemesre, vous vous souviendrez que j'ai insisté auprès de la Communauté française pour qu'on n'oublie pas les droits des anciens administrateurs de l'asbl «Amis du Palais Mondial-Mundaneum», associés au Comité de suivi des accords avec le CLPCF. Ces personnes sont bien placées pour juger du sort qui devrait être fait aux collections qu'elles ont cédées, et qui actuellement n'est pas fixé avec précision. Elles savent qu'elles peuvent compter sur le Collège de la Commission communautaire française pour maintenir à Bruxelles, au minimum, un ancrage significatif du Mundaneum et peut-être, pourquoi pas, trouver des solutions à partir du patrimoine régional.

Mme la Conseillère évoque également la réduction de la subvention de la Loterie nationale à la Maison de la Bellone. L'information nous a été confirmée. Il s'agit d'une mauvaise nouvelle pour cette institution dont chacun connaît l'excellent travail dans le domaine des arts du spectacle. Par contre, je n'ai pu savoir à ce jour par qui et pourquoi cette décision a été prise et quelles sont les autres institutions culturelles qui ont connu un sort comparable. Je fais le nécessaire pour obtenir une réponse précise à ces questions.

Je me permets enfin de donner, en vue d'une clarification, une information relative aux théâtres subventionnés et aux jeunes compagnies. D'après les informations dont je dispose, la Communauté française mène une politique visant à favoriser l'aide aux jeunes compagnies. En effet, tout théâtre bénéficiant d'une subvention de plus de trois millions par an est invité à signer un contrat-programme qui lui impose une mission d'accueil et de co-production à l'égard des jeunes compagnies, mission dont il aura à se justifier. Pas moins de dix-neuf théâtres sont soumis à ce type de contrat, dont une quinzaine en région bruxelloise. Pour les théâtres dont la subvention est inférieure à trois millions, les règles sont moins contraignantes, mais aucune interdiction ne leur est faite d'accueillir de jeunes troupes.

En tout état de cause, rien ne montre actuellement une discrimination à cet égard entre la Région wallonne et la Région bruxelloise.

Vous évoquez également le Centre de prêt de matériel technique. Il est exact que son antenne bruxelloise, sise rue de l'Ambève à Auderghem, devrait être prochainement transférée à Naninne, où se trouve déjà l'antenne wallonne. Le bâtiment de la rue de l'Ambève — c'est une bonne nouvelle pour Bruxelles, également pour ma commune — sera entièrement réaménagé pour accueillir un service de la Médiathèque de la Communauté française, tout en continuant d'abriter comme par le passé les services de l'inspection. Le déménagement du dépôt de matériel ne changera rien, cependant, pour les associations bruxelloises qui ont l'habitude d'y recourir.

Les mouvements scouts, par exemple, doivent aujourd'hui à la fois passer par le site d'Auderghem et se rendre à Naninne pour obtenir un autre type de matériel; ils sont donc soumis à deux types de transport et il n'est certes pas illogique de rationaliser.

Que peut-on conclure de tout ceci? Pris séparément, ces différents dossiers ne prouvent pas grand chose, sinon l'effort de rationalisation et d'économie que la Communauté française est aujourd'hui contrainte d'accomplir dans tous les domaines. Pris collectivement, comme les symptômes différents d'une même affection, ils pourraient dénoter en effet une sorte de dérive régionaliste de la Communauté, dont Bruxelles et sa périphérie feraient les frais. La vigilance, sans aucun doute, est de mise. Le collège de la CCF, comme vous le savez, est déjà intervenu sur plusieurs points auprès de l'Exécutif de la Communauté française, et il poursuivra dans cette voie.

Pour conclure, permettez-moi de présenter une suggestion en m'adressant à vous, Monsieur le Président. Les interventions du Collège auprès de l'Exécutif de la Communauté sont certes indispensables — d'ailleurs vous y participez largement — mais elles pourraient se révéler parfois insuffisantes. Des interventions parallèles de l'Assemblée de la CCF auprès du Conseil de la Communauté ne seraient certes pas inutiles pour donner à notre action tout le poids nécessaire. Le Collège estime souhaitable, en conséquence, qu'en étroite concertation avec lui, l'Assemblée prenne les initiatives qu'elle jugera les plus appropriées afin de faire connaître à nos amis wallons sans dramatisation, en connaissance de cause, avec le souci d'objectivité que j'ai tenté de faire apparaître dans mon intervention, nos inquiétudes, nos objections, sinon nos exigences. Si l'avenir de la culture française à Bruxelles est à ce prix, je crois que le moment est venu de nous manifester sans

faiblesse et sans équivoque. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je constate que M. De Coster a mal interprété mon interpellation qui, contrairement à ce qu'il semble prétendre, ne dramatise pas la situation. J'ai cité des exemples que le Ministre n'a d'ailleurs pas démentis. Je saisis cette occasion pour le remercier des termes mesurés de sa réponse.

En citant ces exemples, il ne s'agissait pas d'affoler inutilement la population, particulièrement les milieux culturels bruxellois, comme l'a souligné M. De Coster, mais de se faire entendre, de révéler la situation telle qu'elle se présente. On peut en tirer les conclusions que l'on veut, mais la mienne est claire quand j'évoque le Mundaneum, la rue de l'Ambève, le désinvestissement dans les lieux culturels, par exemple en matière de rénovation, la vente du patrimoine.

Vous dites qu'il ne faut pas se voiler la face, mais à mon avis, comme l'autruche, vous préférez vous mettre la tête dans le sable.

M. De Coster. — C'est une question d'efficacité!

Mme Lemesre. — Il faut être efficace et alors vous prônez la négociation! Certes, une négociation est nécessaire ainsi qu'une coordination, une coopération. C'est ce que la Commission de Coopération entre notre Assemblée et le Conseil essaie de faire. Mais cela doit se passer dans la transparence. Notre Assemblée et les intérêts bruxellois seraient mieux défendus s'il ne s'agissait pas de négociations de coulisses entre co-religionnaires socialistes. J'ai l'impression que le Ministre même est mis à l'écart de ces négociations. Cela n'est pas sain dans le cadre d'une concertation. Pourquoi faut-il toujours être prudent dans ce type de négociations alors que ce que nous demandons est légitime: la défense des intérêts culturels de Bruxelles et de sa renommée culturelle internationale. En outre, dans le cas du Mundaneum, il s'agissait d'une revendication légale. Donc, des négociations, oui mais dans la transparence! J'appuie la conclusion du Ministre lorsqu'il dit qu'il faut associer l'Assemblée à ce contact avec nos partenaires wallons.

Mme Willame fait confiance aux discussions dont on ne veut pas parler. Or, là réside le danger. En effet, les milieux culturels ne sont informés que via la presse et les gros titres, qui soufflent le chaud et le froid. Cela engendre une inquiétude, voire un mépris du milieu politique à l'égard du milieu culturel qui apprend ainsi que le dossier est réglé, puis qu'il ne l'est plus et qu'ensuite il est à nouveau réglé.

Je voulais évoquer la convention qui n'est toujours pas établie. Vous ne pouvez le nier non plus et il filtrait de l'intervention de M. De Coster, de Mme Willame et de la réponse du Ministre, qu'on s'acheminait vers une autre solution. Ce que nous avons voté en décembre est donc déjà périmé. Cette modification budgétaire, que j'ai appelée bricolage budgétaire, ne serait plus appliquée pour trouver une solution. Si solution il y a, tant mieux! Mais j'estime que ces procédures ne sont pas dignes d'une assemblée parlementaire, appelée à un avenir glorieux pour le grand plaisir de son Président.

Je voudrais à présent dire un mot de la rue de l'Ambève. La Communauté française ne néglige pas ce lieu qui sera

rénové pour y acquérir la médiathèque. Une fois de plus, on m'a demandé d'être très prudente dans ce dossier parce que tous les documents n'étaient pas signés alors que légitimement, Bruxelles a droit à une antenne de la médiathèque. Toutefois, le fait d'instaurer la médiathèque dans la rue de l'Ambève ne constitue pas une raison pour que le centre de prêt de matériel doive émigrer à Naninne. Peut-être un autre lieu était-il disponible parmi les bâtiments de la Communauté française pour y installer ce centre de prêt?

Force nous est de constater que lorsqu'un déménagement de centre en dehors de Bruxelles est envisagé, une solution existe. En revanche, lorsque les choses doivent rester à Bruxelles, la Communauté française ne trouve aucune solution et on en appelle à la bonne volonté régionale ainsi qu'aux crédits régionaux ou aux dotations de la COCOF. Il s'agit donc d'une régionalisation de la culture. Tel était mon propos.

Je remercie le Ministre des démarches qu'il tentera d'effectuer auprès de la Loterie nationale afin de clarifier la répartition de subsides. Il faut dénoncer la réduction des subsides octroyés à la Maison de la Bellone, mesure catastrophique pour cette institution culturelle, qui ne le méritait pas, car elle mène une politique de la culture depuis des années, avec à sa tête un personnage comme Serge Creuz, fleuron de la culture à Bruxelles. Cette réduction est inadmissible. Je n'ai pas pu obtenir d'autres renseignements. J'ai pourtant pris contact à de nombreuses reprises avec la Loterie nationale mais je n'ai eu que des fins de non-recevoir. Je n'ai probablement pas la bonne couleur politique...

Je remercie d'avance M. le Ministre s'il peut obtenir cette information, également significative quant à ce dégraissage sournois, que je confirme et maintiens. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à Mme de Ville de Goyet pour une réplique.

Mme de Ville de Goyet. — Monsieur le Président, je voulais obtenir des réponses mais n'en ai pas reçu beaucoup. J'ai entendu qu'une convention allait être signée prochainement. Que recouvrira-t-elle?

Ma préoccupation principale concernait le Nouveau Théâtre de Belgique au sujet duquel le Ministre Anselme a fait des déclarations très claires. Je n'ai rien entendu de votre part à ce propos et souhaiterais donc recevoir une réponse, sinon maintenant, en tout cas très prochainement. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — L'incident est clos.

Etant donné l'état d'avancement de nos travaux, je vous propose de commencer notre séance de cet après-midi par l'interpellation de M. Smits et de poursuivre avec l'exposé des conclusions de la commission qui se réunit à 13 heures.

Je vous propose de reprendre nos travaux à 15 heures au lieu de 14 heures 30.

L'assemblée est-elle d'accord? (*Oui.*)

Je vous invite à vous rendre à la cafétéria pour la remise du prix d'Art graphique 1992, qui sera suivie par la commission réunie du Budget pour l'examen des deux propositions de résolution prises en considération et qui ont fait l'objet d'une demande d'urgence. Elle se réunira dès 13 heures à la salle 1.

La séance publique est levée.

— La séance publique est levée à 12 h 10.

Présidence de M. S. Moureaux, Président

La séance est ouverte à 15 heures.

(MM. Duponcelle et Escolar, Secrétaires, prennent place au bureau).

(Le procès-verbal de la dernière réunion est déposé au bureau).

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

INTERPELLATIONS

Continuation

M. le Président. — Nous poursuivons les interpellations.

INTERPELLATION DE M. PHILIPPE SMITS AU MINISTRE DIDIER GOSUIN, CHARGE DE LA CULTURE, CONCERNANT LES MENACES QUI PESENT SUR LA POURSUITE DES ACTIVITES DES CENTRES DE PRODUCTION RADIO ET TELEVISION DE BRUXELLES AU SEIN DE LA RTBF

M. le Président. — La parole est à M. Smits pour développer son interpellation.

M. Smits. — Monsieur le Président, bien que cette salle soit quelque peu clairssemée, c'est avec une certaine émotion que j'entame mon *maiden speech* — regrettant d'ailleurs l'absence de M. Maingain lorsque je prononce ce terme — devant les membres de la COCOF. Ma première interpellation s'adresse en outre, à un Ministre qui, en raison de sa gentillesse et sa compétence, peut être assuré de ma plus grande amitié et de tout mon respect.

Monsieur le Président, les problèmes de la RTBF sont, aujourd'hui, d'une brûlante actualité. C'est vrai, le paysage audiovisuel est en constante évolution et ce, dans le monde entier. C'est pourquoi notre petite Belgique, en général, et la Communauté française, en particulier, n'échappent certes pas aux lames de fond qui créent de profonds bouleversements dans la structure de nos moyens d'information radiotélévisée.

Il y a près de vingt ans déjà, naissaient, à partir de l'image positive laissée par des expériences canadiennes, diverses initiatives de radios locales et de télévisions dites, à l'époque, communautaires.

Si vous le permettez, je replacerai nos problèmes actuels par rapport à leur contexte. Depuis la fin de la guerre 1940-1945, l'INR d'abord, la RTB ensuite, détenait le monopole de l'information qui bouge, de l'information qui frappe, de la possibilité pour le citoyen, où qu'il soit, d'être confronté, de manière quasi physique, à l'événement en cours.

Durant les années 60 les Bruxellois francophones ont appris à découvrir un certain nombre de chaînes françaises, tant en radio qu'en télévision. Nombre de celles et de ceux qui sont, aujourd'hui, dans ce que l'on appelle le troisième âge

ont nourri leur prise de conscience de ce qu'est la Communauté culturelle des pays de langue française grâce à l'écoute des émissions d'Europe 1, de Radio Luxembourg, de Radio Monaco et des multiples programmes comme des présentateurs-vedettes de la défunte ORTF. C'était l'époque de Léon Zitron et de la famille Duraton.

En 1970 et dans les années suivantes, les médias, qui étaient quasi exclusivement aux mains des pouvoirs publics, ont voulu se donner — était-ce un relan soixante-huitard? — un air de démocratie directe, de caméra à la disposition de l'information immédiate de quartier, de possibilité d'échanger des avis par voie d'ondes hertziennes et de canaux de télédistribution interposés.

La France n'avait que des antennes, et Bruxelles pouvait rêver à l'utilisation de vingt canaux de télédistribution.

Dans les années 70, nombre de radios dites privées ont vu le jour et ont donné un ton et une spécificité à ce que l'on a appelé le « *music and news* ». Il faut bien le reconnaître, ce ton était particulièrement différent du ton ampoulé des émissions dites officielles.

Confrontée à cette nouvelle libération, confrontée à la volonté de tous de posséder une partie du média radio-télévision, la RTBF, qui avait la volonté de devenir vraiment la RTBF, s'est vue doter par le Conseil de la Communauté française d'un décret assurant le bon fonctionnement de sa régionalisation interne.

Les centres de production de Bruxelles, de Liège, de Mons, de Namur, la Région wallonne, ont vu renforcer leurs prérogatives, dans leurs possibilités d'intervention au sommet que constituaient à cette époque Robert Wangermée et Jean Hallet, respectivement administrateur général et président de la RTBF. L'institut s'est également doté d'outils, qui permettaient de connaître en permanence l'audimat de commissions consultatives qui avaient vocation de donner la parole à la population.

Les années 80 ont vu naître des sous-stations, des stations non officielles, des stations dérangeantes qui devenaient plus importantes que les émissions régionales de la RTBF. C'est ainsi que, pendant longtemps, « Radio-Contact » a pris le pas, en termes de nombre d'auditeurs, sur ce que l'on appelait à l'époque « Canal 21 ».

C'est à cette époque qu'est née l'asbl Télé-Bruxelles. Cette télévision pour les Bruxellois a été créée pour faire, sur le terrain, de l'information régionale bruxelloise qui n'existait plus dans aucun des créneaux tenus en main par la RTBF.

Avec beaucoup de dynamisme régional, avec beaucoup d'esprit d'à-propos, avec encore, à l'époque, quelques moyens financiers mais surtout avec de la bonne volonté et une large autonomie créative, les dirigeants régionaux de la RTBF ont soutenu et aidé la création d'initiatives originales et régionales proches d'un public qui souhaitait voir se développer une prise de conscience régionale.

Il faut reconnaître que c'est grâce aux gestionnaires bruxellois de la RTBF, entre autres, que nous pouvons aujourd'hui disposer d'une réelle télévision bruxelloise, Télé-Bruxelles, qui est, je le rappelle, dotée de 35 millions par le Conseil régional. C'est aussi grâce au travail bruxellois au sein de la RTBF que nous pouvons nous réjouir de disposer de décrochages radio

significatifs sur les émissions de la quatrième chaîne communautaire francophone, Radio 21.

Il y a dix ans d'ici, les auditeurs étaient peu nombreux sur ce que l'on appelait négativement les décrochages régionaux et les hommes politiques du début des années 80 refusaient dédaigneusement de passer sur ces émissions qui étaient traitées, par les plus polis, de confidentielles et, par les plus avertis, comme l'ancien administrateur général de la RTBF, «d'imperceptibles aux sondages».

Bizarrement, après 1990, le phénomène s'inverse; les centres régionaux de la RTBF perdent, en fonction de la diminution de leur capacité financière, de la crédibilité interne au sein même de la RTBF; les émissions qu'ils produisent directement soit se communalisent, soit se tournent vers un très large public. Rappelez-vous l'émission «Voulez-vous jouer?» L'information régionale est traitée comme une jeune dame indigne, sinon carrément maltraitée!

Aujourd'hui, l'auditeur et le spectateur bruxellois moyens disposent de quelques plages horaires dans l'émission «Ce Soir», des décrochages en radio sur Radio 21 et, très rarement, d'un petit morceau d'antenne durant les journaux parlés ou télévisés du premier programme ou de la première chaîne.

Pour sa part, par contre, Télé-Bruxelles s'étoffe de plus en plus et améliore constamment la qualité de ses programmes et ses taux d'écoute.

L'Exécutif régional veut promouvoir ce que nous appelons, dans un vocabulaire moderne, «la culture d'entreprise régionale». Le Collège de la Commission communautaire française souhaite, pour sa part, affirmer le fait culturel francophone très largement majoritaire à Bruxelles. Pour ce faire, il y a lieu de trouver un certain nombre de moyens d'expression qui permettent aux Exécutifs, comme aux élus, de se faire entendre, de s'exprimer, de transmettre des messages positifs ou négatifs et surtout, de véhiculer l'image francophone de notre Région.

Monsieur le Ministre, il n'est un secret pour personne que la RTBF a l'obligation financière de compresser ses budgets. La presse s'est très largement fait écho de ses difficultés structurelles connues de tous. Les grèves de la RTBF, qui se traduisent, vous le savez comme moi, par ce que l'on appelle «assurer un programme minimum» sont en cours: une le 1^{er} mars, une aujourd'hui, une lundi. Le Centre de Namur annonce d'ailleurs le boycott sur antennes des hommes politiques...

Le Ministre-Président de la Communauté française, le socialiste Bernard Anselme, a expliqué clairement que, selon lui, la redynamisation de la RTBF passait par un nouveau statut d'entreprise. Sans doute songe-t-il à imiter Belgacom ou la SNCB.

Les syndicats, pour leur part, ont fait remarquer que la RTBF n'aura d'autonome que le nom, la liberté du conseil d'administration étant encore moins grande dans les projets du Ministre-Président Anselme que ce n'est le cas aujourd'hui. De plus, chacun le sait, la RTBF ne dispose pas de possibilités de recettes propres qui lui permettraient d'équilibrer son budget. Sa situation n'est donc, malgré la publicité, en rien comparable à celle des autres grands organismes parapublics.

Il est objectif de constater que la régionalisation des centres à la RTBF, du fait de la guerre que se sont livrée les personnes à l'intérieur de ces différents centres, comme des guerres que se sont livrées les centres entre eux, n'a pas été vraiment génératrice d'économies sérieuses.

Dès lors, actuellement, à la RTBF, lorsque l'on parle d'économie, lorsque l'on parle de réorganisation, les scénarios qui circulent ont presque toujours pour but, soit de travailler toute chaîne confondue, soit d'unifier les tranches horaires, soit, encore, de jumeler les antennes et, comme c'est bizarre

— «bizarre... j'ai dit bizarre? Comme c'est bizarre» —, le Centre régional de Namur sera l'ensemblier-décorateur et sera chargé de la mission de maître d'œuvre de cette opération «restructuration».

Monsieur le Ministre, je sais évidemment que la RTBF relève de la compétence du Conseil et de l'Exécutif de la Communauté française.

Toutefois, je pense que le Collège de la Communauté française, et plus spécifiquement le Ministre chargé de la Culture, a l'obligation morale, vis-à-vis des Bruxellois, de rester particulièrement attentif à ce qui se passe dans le paysage audiovisuel de la Région bruxelloise.

Divers vents, que j'oserais qualifier de défavorables, soufflent un grand nombre de bruits particulièrement alarmants. Il serait question — j'emploie le conditionnel — de transférer des services actuellement centralisés à Bruxelles vers Namur où un terrain serait déjà acheté. Il serait question d'envisager une suppression, sinon un ferme dégraissage, des centres de production de la Région de Bruxelles. Il serait question, pour tout dire, de dégraisser le centre Reyers, pour déplacer nombre des activités qui s'y déroulent actuellement vers la Wallonie.

Depuis l'organisation régionale de la RTBF, diverses commissions consultatives internes à la RTBF travaillent à émettre des avis en fonction de l'intérêt régional. Chaque directeur de centre s'appuie, lorsqu'il le juge bon, sur cette sorte de lobby interne qui lui permet de faire pression sur les vœux centralisateurs ou décentralisateurs de l'administrateur général ou du directeur général.

Monsieur le Ministre, la conscience régionale et sa possibilité d'expression passent par l'excellente couverture en matière de médias de l'ensemble du territoire de la Région. Nous avons, lors de cette séance, beaucoup discuté déjà de l'extension de cette couverture à d'autres communes que les dix-neuf communes. Je n'y reviendrai donc pas.

Mais combien de temps a-t-il fallu pour que, dans les tunnels bruxellois, l'on puisse continuer à entendre les émissions d'information comme les émissions de délassement? Il a fallu des années, sinon des décennies. Nous avons appris que le tunnel du cinquantenaire posait encore problème.

Monsieur le Ministre, j'attire donc votre attention sur l'importance qu'il y a pour la Région de Bruxelles d'être convenablement défendue au travers de la dynamique des centres régionaux de la RTBF.

Certes, j'en appelle au Président, les parlementaires bruxellois qui participent aux travaux du Conseil de la Communauté française sauront faire entendre leur voix, et ce je suppose tous partis confondus. Mais je souhaiterais, Monsieur le Ministre, que vous puissiez me rassurer et rassurer mes collègues en nous disant que vous comptez également faire entendre la voix du Collège de la Commission française en matière de paysage audiovisuel bruxellois.

Monsieur le Ministre, j'ai eu la chance de vivre, pendant dix ans, les problèmes de la RTBF en participant à diverses commissions internes. J'ai pu constater combien, à tous les niveaux, les intérêts wallons sont privilégiés par rapport aux intérêts bruxellois. J'ai pu constater combien, à tous les niveaux, Bruxelles est ressentie par les centres régionaux wallons comme une capitale abusive qui force les responsables sur le terrain à de longs et coûteux trajets inutiles.

Aujourd'hui, l'administrateur général est un des principaux représentants de la force du lobby liégeois au sein de la RTBF. La Communauté française, par une aberration mentale que nous payons tous les jours, s'est choisie Namur comme capitale.

Je souhaiterais, Monsieur le Ministre, que vous puissiez rappeler qu'à la RTBF également, Bruxelles est une Région

francophone importante, dont les centres de production doivent pouvoir jouer pleinement leur rôle d'information et de conscience régionale.

Enfin, Monsieur le Ministre, et j'en terminerai par là, il y a peu, le journal *Le Soir* a titré «Nouveaux programmes dans un contexte inextricable, la RTBF un peu plus régionalisée». Je vous cite le premier paragraphe de cet article: «A partir du 21 mars, en lieu et place du magazine régional «Ce Soir» de la RTBF, les Bruxellois auront droit à un décrochage spécifique «Bruxelles Soir». L'article explique que, selon Robert Stéphane, ce sera une information sans complaisance qui s'adressera à tous ceux que la vie politique, économique, sociale ou culturelle de la capitale intéresse».

Alors, me direz-vous, voilà une initiative parfaite, qui va tout à fait à contre-courant des craintes que je viens d'exprimer! Il semble donc que contrairement à ce que je viens de suggérer, la RTBF s'intéresse tout à fait spécifiquement aux problèmes d'informations régionales bruxelloises et, comme l'on dit, «met le paquet» à cet égard.

Pour ma part, Monsieur le Ministre, je suis extrêmement préoccupé par cette décision, parce qu'elle pourrait être, dans l'esprit de l'administrateur général, Robert Stéphane, le début de la mise au point de l'isolement régional de Bruxelles. En effet, et je continue à citer cet article: «Cette décision demeurant étonnante en ces temps d'extrême faiblesse budgétaire pour le service public, l'administrateur général de la RTBF la présente comme l'adaptation logique à la réalité politique». Une explication qui ne paraît pas innocente, dit le journaliste, dans le contexte du «tout aux Régions» vers lequel évolue le paysage institutionnel et audiovisuel dans la Communauté française.

Pour ne pas isoler l'information wallonne et bruxelloise, pour ne pas scinder par trop la Communauté française, il paraît que le journal télévisé sera plus communautaire que jamais, qu'un condensé des informations régionales bruxelloises et wallonnes sera programmé le samedi, et le journaliste de conclure: «Robert Stéphane déploie beaucoup d'efforts pour donner le sentiment qu'en dépit de la situation impossible qu'elle traverse, la RTBF va de l'avant.»

Monsieur le Ministre, voilà donc l'objet de mes inquiétudes. Le centre de production de Bruxelles qui était naguère du temps de la place Flagey, le seul et unique, risque de devenir un centre régional «peau de chagrin». C'est du moins ce qui se dit dans les couloirs de la RTBF! Le bâtiment Reyers, qui est encore une centralisation nettement favorable à l'aura de Bruxelles sur nos émissions de radio et télévision, risque d'être dégraissé!

Un programme spécifiquement bruxellois «Bruxelles Soir» — ce serait bien qu'il soit spécifiquement vraiment bruxellois — risque de nous isoler au sein de la Communauté française. Rappelez-vous, Monsieur le Ministre, que, lorsqu'en 1980, l'émission «Canal 21», qui était quasi morte, a été, à l'initiative des Bruxellois, transformée en «Bruxelles Matin» et en «Bruxelles Musique», puis en «Bruxelles 21» et s'est révélée écoutée par un large public, surtout bruxellois mais aussi wallon, elle a été immédiatement communautarisée et traitée à partir du centre de Mons. C'est vrai que, par la suite, Claude Delacroix a refait mouvement vers Bruxelles.

Monsieur le Ministre, la restructuration de la RTBF est importante pour le paysage audiovisuel bruxellois, notre PAB. Si je suis arrivé à vous faire partager mon inquiétude et mes soucis, je m'en réjouis. Si tel n'a pas été le cas, je suis à votre entière disposition pour vous fournir d'autres explications complémentaires. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je félicite notre jeune collègue pour ce premier discours à la fois bien construit, bien dit et clair.

La parole est à M. Demannez.

M. Demannez. — Monsieur le Président, je m'associe aux propos élogieux adressés à notre jeune Collègue, d'autant plus que j'approuve tout à fait certains de ses propos.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, le groupe socialiste ne peut assister, impassible, à une ébauche de débat sur le devenir de la RTBF en termes de moyens d'expression de la Communauté française, sans affirmer la position qu'il a toujours défendue.

Bien sûr, notre Assemblée n'est pas compétente pour légiférer dans cette matière exclusivement réservée au Conseil de la Communauté française, et c'est tant mieux. Mais nous ne sommes pas ici à légiférer.

Je souhaite exprimer au nom de mon groupe une opposition formelle à la tendance que nous enregistrons à la RTBF, à savoir: «le tout aux Régions», que ce soit en radio ou en télévision.

Il est inimaginable, en effet, que, par le jeu des stations régionales en radio ou du décrochage en télévision, les programmes produits dans une région ne dépassent pas les frontières de celle-ci.

Cette conception tout à fait démente nous amènerait à ce qu'un habitant d'Andennes ne puisse, à aucun moment, connaître de l'organisation du Festival du film de Bruxelles, couverte en télévision RTBF par la nouvelle mouture de l'émission «Ce Soir», par exemple. Pour rester dans le fantastique, comment imaginer que le téléspectateur bruxellois ne puisse bénéficier des informations relatives au festival du film d'amour à Mons?

Il est donc pour nous incontournable de maintenir la totale transversalité dans la diffusion des programmes sur Bruxelles et la Wallonie sans même parler du droit et des intérêts des francophones de Flandre. Quant au centre de Bruxelles nous considérons qu'il doit être défendu et qu'il convient de veiller à son retentissement sur les programmes généraux de la RTBF et, plus particulièrement, sur les journaux nationaux.

Par ailleurs, il y a là un outil au service de l'information bruxelloise qui ne doit pas être le parent pauvre de la RTBF. Il doit disposer des moyens nécessaires pour remplir efficacement la mission qui est la sienne. Bruxelles doit être correctement représentée dans l'ensemble RTBF. Nous nous y attachons et agissons en ce sens à tous les échelons où nous le pouvons.

En conclusion, la RTBF doit rester et doit renforcer son appartenance à la Communauté française et notre groupe exclut, dans l'état actuel des choses, toute participation financière publique au fonctionnement de cette dernière en dehors des budgets votés au Conseil de la Communauté française. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je pense que nous nous situerons tous, cet après-midi, sur la même longueur d'ondes, si je puis m'exprimer ainsi. En effet, l'essentiel vient d'être dit sur le sujet par MM. Smits et Demannez, et je partage cet essentiel. Je serai donc bref.

La RTBF est un service public de la Communauté française. Vouloir régionaliser à outrance ce service, le parcelliser, va à l'encontre de l'ensemble des intérêts des francophones de ce pays. On peut être réservé quant au projet de créer une émission d'information régionale pour Bruxelles parallèlement à une émission du même type exclusivement pour la Wallonie. Il nous semble que cela ne peut conduire qu'à une séparation artificielle, ne correspondant pas à la réalité. Les francophones wallons et bruxellois ont-ils une culture différente? Faut-il

parler autrement aux uns et aux autres? Existe-t-il une frontière culturelle entre la Wallonie et Bruxelles? Je réponds résolument «non», un «non» catégorique. Nous ne pouvons accepter ce repli régional, cette barrière entre Bruxelles et la Wallonie, surtout à une époque où les francophones de la planète cherchent à se rassembler, à échanger culturellement et techniquement, et je cite l'Agence de Coopération culturelle et technique située à Paris, les réseaux de coopération entre les chaînes de télévision francophones québécoises, suisses, françaises ou belges, autant d'efforts qui vont dans le même sens et qui tendent à créer une dynamique de la culture française, un rayonnement à travers le monde.

Je tiens également à souligner que la présence à Bruxelles de centres importants de production audiovisuelle, de la RTBF notamment, a permis de développer dans notre Région un secteur d'activités économiques dynamique.

Restreindre son champ d'action ne pourrait engendrer que des conséquences négatives tant économiques que culturelles pour notre Région, on ne peut l'envisager.

Je voudrais savoir si le Ministre peut nous renseigner au sujet de l'avenir du personnel de la RTBF qui travaille à Bruxelles. Il est clair que là aussi, des problèmes vont se poser.

J'en terminerai par la question de la concurrence qui risque de s'installer entre la RTBF et Télé-Bruxelles. Il serait totalement absurde d'en arriver à un système de concurrence entre ces deux chaînes de télévision, sachant qu'elles sont toutes les deux subsidiées d'une manière ou d'une autre par les pouvoirs publics. Dans cette perspective, il faudrait envisager des synergies et éviter à tout prix toute forme de concurrence entre ces deux chaînes de télévision. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Beauthier.

M. Beauthier. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, nous vivons cet après-midi des moments exceptionnels puisque tout le monde semble être d'accord. Ma tâche qui consiste à vous faire connaître le point de vue du PSC en devient facile.

Inquiétudes, grogne, colère n'ont cessé depuis quelques mois d'agiter, voire d'ébranler la RTBF. A la mi-décembre, la précarité des moyens budgétaires provoquait deux jours de grève syndicale; fin janvier, l'avenir même du service public mobilisait un large comité de défense; à la mi-février, l'annulation d'un examen de recrutement des journalistes mettait les rédactions en ébullition.

A présent, ce sont à nouveau les moyens budgétaires qui reviennent sur le devant de la scène. Confrontée à une concurrence de plus en plus grande et poussée par des coûts d'achats de programmes de plus en plus élevés, la RTBF s'en est alors allée chercher de nouvelles ressources publicitaires, qu'elle a trouvées via notamment l'octroi de la publicité en radio et grâce au plan d'assainissement dit plan «Delville».

Dans ce contexte plutôt difficile et douloureux, la Communauté française s'était, de son côté, engagée à garantir par décret les montants de subvention indexés à la RTBF. Mais, on le sait à présent, la dotation est non seulement non indexée, mais fera en outre l'objet d'un «réajustement». D'où la crise que connaît aujourd'hui la RTBF et une nouvelle tentative de redressement par le biais d'opérations *one shot*, allant de la vente du terrain boulevard Reyers à la division de Télé 21 en plusieurs chaînes à partir du 21 mars prochain.

Depuis les années 70, la RTBF a par ailleurs développé une structure de centres régionaux en Wallonie et à Bruxelles. Ces centres ont certes pour tâche — justifiée — la couverture du terrain local et sous-régional, mais ils se voient aussi confier la réalisation de programmes sans aucun ancrage régional, tels «Ecran Témoin», de Liège, ou «Double 7», de Charleroi.

Le centre de Bruxelles n'échappe pas à cette double mission d'information, à la fois régionale et nationale. Bruxelles a d'ailleurs bénéficié ces dernières années de nouvelles possibilités de développement sous forme de décrochage régional en radio, puisque Bruxelles-Capitale a vu le jour, il y a environ dix-huit mois et qu'à partir du 21 mars, le magazine «Ce Soir» programmé sur RTBF 1 entre 18 h 30 et 18 h 45 se dédoublera en un magazine wallon d'un quart d'heure et un magazine bruxellois à destination du seul public de la Capitale, qui fera alors concurrence à Télé-Bruxelles.

On ne peut donc soutenir qu'en matière de décrochage régional, Bruxelles ait été lésée. Mais on peut craindre toutefois que ces acquis bruxellois ne servent ultérieurement de justification à de nouveaux glissements régionalistes. De même, il se pourrait que l'effort d'assainissement financier ne soit à son tour utilisé comme prétexte à un lent déplacement ou démembrement du service public en faveur de villes plus décentrées, toutes capitales de quelque région qu'elles soient ou puissent devenir.

Des signes avant-coureurs attestent la pertinence de ces soupçons: ainsi, les sujets régionaux bruxellois semblent avoir plus de mal à être traités au journal parlé ou télévisé qu'un sujet wallon, pourtant de même importance journalistique.

Le PSC ne peut souscrire au glissement insidieux, progressif mais aiguillé de la RTBF vers une régionalisation du service public.

L'impasse que traverse actuellement la RTBF rappelle malheureusement à la mémoire d'autres situations plus ou moins similaires d'institutions culturelles, plus ou moins également en difficulté, qui se sont jetées, boiteuses ou menacées, à corps perdu, dans des solutions de fortune à la recherche d'une terre plus ferme, d'un asile plus sûr que, s'agissant de la Wallonie, certains hommes politiques auront tôt fait de rendre définitif.

Nous nous opposons avec véhémence à ce que la RTBF contribue à la création d'une information dichotomique, voire à deux vitesses, où le quatrième pouvoir deviendrait lentement l'expression d'une volonté politique singulière et ne susciterait plus que de l'intérêt pour ce dont on est informé, c'est-à-dire la Wallonie. L'ignorance de l'autre n'est-il pas le premier des maux?

Il s'agit d'une dérive, qui contreviendrait en outre doublement aux objectifs que nous poursuivons: une francophonie unie, forte et riche de ses diversités, qu'un programme audiovisuel doit exprimer le plus largement possible, faire rayonner et une Belgique fédérale, que les accords de la St-Michel devraient sceller dans les termes que l'on sait: la culture, l'enseignement et l'audiovisuel resteront communautaires. Par delà la fragilisation de la RTBF, nous craignons que la précarité actuelle de sa situation n'incite à un dépeçage qui provoquerait une hémorragie dangereuse au sein de la Communauté française, lentement dépossédée d'elle-même. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, dans cette belle unanimité, je souhaite évoquer le point de vue du groupe Ecolo. Etant donné que l'audiovisuel est à l'ordre du jour, poursuivons sur notre lancée.

A partir de l'interpellation de M. Smits qui traitait plus globalement du centre de production de Bruxelles, l'ensemble des groupes émet son avis sur un point particulier et je désire en faire de même. Il s'agit du décrochage à très court terme de «Ce soir Bruxelles» et de la tendance de la RTBF à une certaine régionalisation.

Je voudrais redire notre opposition à cette régionalisation larvée. La création de ces deux programmes, d'un côté «Ce

soir Bruxelles» et de l'autre «Ce Soir Wallonie» aura, à nos yeux, plusieurs répercussions négatives. Il s'agit d'une décision aberrante car un fossé va s'établir, s'il n'existe déjà. En effet, en tant que Bruxellois, nous n'aurons plus de nouvelles des francophones de Wallonie; par ailleurs, ces derniers ne recevront plus d'informations sur Bruxelles. Nous risquons ainsi de voir des a priori se développer de l'un et l'autre côté.

Le droit des francophones de la périphérie en matière audiovisuelle, a été largement évoqué aujourd'hui. Le droit des francophones de Bruxelles à une information sur la Wallonie et celui des francophones wallons à une information venant de Bruxelles peuvent l'être également.

On effectuera une dépense inutile d'énergie et de moyens en maintenant, d'une part, «Télé-Bruxelles» et, d'autre part, «Ce Soir Bruxelles». Ce genre de doublon est-il nécessaire?

Un autre risque existe: n'assisterons-nous pas bientôt, à la suite de la création de ces antennes régionales de la RTBF, à l'élimination pure et simple de télévisions régionales comme Télé-Bruxelles ou autres télévisions régionales wallonnes?

D'autres questions se poseront: quels programmes recevront les habitants de la périphérie, en Brabant wallon et en Brabant flamand, ou les francophones de Flandre? Ils recevront «Ce Soir Wallonie» ou «Ce Soir Bruxelles». Je sais que le Ministre Gosuin ne pourra répondre aujourd'hui à ces questions et qu'il nous dira que nous nous trompons d'Assemblée.

N'ayant pas de question directe à poser à M. Gosuin, je me limite aujourd'hui à exposer certaines inquiétudes, mais j'estime regrettable qu'une solidarité risque d'être brisée. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi également de souligner la qualité de l'intervention de M. Smits, sa clarté et sa complétude.

Si j'avais une remarque à formuler, elle se rapporterait à un lapsus de M. Smits lorsqu'il a dit: «la Communauté française, par une aberration mentale que nous payons tous les jours, s'est choisi Namur comme capitale», lapsus révélateur de l'évolution de cette Communauté puisque la capitale de la Communauté française est bien évidemment Bruxelles.

J'en déduis qu'une certaine confusion entre Région wallonne et Communauté française s'installe dans l'esprit de l'intervenant.

Les diverses interventions ont révélé trois niveaux d'inquiétude. Le premier porte sur la cohérence communautaire qui impose qu'une radio-télévision communautaire francophone soit au service de tous les francophones, où qu'ils se trouvent. Nous avons déjà assisté à une rupture de cette cohérence puisqu'aujourd'hui le francophonie belge se trouvant à l'étranger n'a plus l'occasion de capter des émissions internationales de la RTBF et, paradoxe, s'il veut obtenir des informations de son pays, doit capter la BRT. C'est un premier recul.

Le deuxième recul réside dans ce phénomène de régionalisation larvée qui aurait pour conséquence de laisser s'installer petit à petit deux types de préoccupations culturelles, selon que l'on habite en Wallonie ou à Bruxelles. J'ai relevé dans toutes les interventions cette inquiétude de la nécessité d'une cohérence communautaire.

J'en viens à l'inquiétude de type financier. Sommes-nous sûrs que ce que nous faisons peut être assimilé à une restructuration de l'assainissement financier? Il me revient que ces

phénomènes d'éclatement entre centres régionaux impliquent de lourds investissements, chaque centre régional voulant disposer des équipements les plus sophistiqués et des studios d'enregistrement les plus performants.

Est-ce vraiment le meilleur moyen de restructurer une institution qui ne bénéficie pas des ressources financières auxquelles elle a droit?

Ma troisième inquiétude a trait à la notion même de service public.

Tous partis francophones confondus, n'avons nous pas été exagérément tentés de tendre à la performance en ayant en point de mire des télévisions commerciales? A force de tenir compte des audimats, ne sommes-nous pas en train de tuer le principe même du service public? Il est à craindre, quoi que l'on fasse, que nous ne puissions jamais attendre la performance de certaines chaînes sur le plan commercial; ce n'est d'ailleurs pas notre objectif.

Voilà, Monsieur le Président, les inquiétudes dont je voulais vous faire part.

Je ne crois pas être le mieux placé pour répondre à celles qui se font jour actuellement quant à l'avenir de la RTBF et du Centre de production de Bruxelles. Comme vous le savez, il n'existe aucune relation structurelle entre la RTBF et la Communauté française. J'ai cependant appris, comme tout le monde, les importantes difficultés financières qui menacent l'institution du Boulevard Reyers et qui sont la conséquence directe de celles de la Communauté française, d'une part et, d'une certaine rentabilité en termes d'audience et en termes commerciaux, d'autre part.

D'après les informations dont je dispose, la suppression du Centre de production de Bruxelles n'est pas envisagée. Les efforts d'économie devraient se répartir d'une manière équilibrée entre les différents secteurs de la RTBF. Il n'y a pas de raison pour qu'une Région soit désavantagée au profit de l'autre. Je puis vous assurer que je suis attentif à cette question et que je n'hésiterais pas à intervenir si les restrictions s'opéraient au détriment du centre bruxellois ou du principe communautaire de service public. Ce serait le cas, par exemple, si l'on fusionnait de 20 h à 24 h les programmes de Radio 1 et de Radio 2, en confiant leur production au seul Centre de Namur, alors qu'elle est actuellement partagée avec Bruxelles.

Peut-être verrons-nous plus clair à cet égard dans quelques jours, puisqu'un conseil d'administration de crise devrait se réunir lundi pour prendre position sur un nouveau plan pluriannuel. Vous savez par ailleurs que l'on va décrocher l'émission «Ce Soir» vers les centres de production wallons et vers le Centre de production de Bruxelles à partir du 22 mars, ce qui entraînera une hausse du montant actuellement octroyé au Centre de Bruxelles. Vous admettez que c'est plutôt une raison de se réjouir, d'autant plus que le programme produit par le Centre bruxellois sera diffusé dans la périphérie de notre Région.

Nous suivrons donc avec attention l'attitude des responsables de la Communauté flamande à l'égard de cette diffusion d'informations régionales bruxelloises dans la périphérie. J'espère qu'on ne contraindra pas la RTBF à diffuser le décrochage wallon en périphérie, quoi qu'il en soit, dans le Brabant wallon, ce sera évidemment le décrochage wallon qui sera opéré.

Ces décisions provoquent beaucoup d'inquiétudes. Espérons, malgré tout, qu'un lien supplémentaire pourra être maintenu entre les francophones de la périphérie et les francophones de Bruxelles. Soyons vigilants.

Par ailleurs, il est clair que notre attention doit se porter non seulement sur le maintien du Centre de production bruxellois, mais aussi sur le rôle qui lui est attribué et sur le dynamisme dont il doit faire preuve. A cet égard, il me paraît

indispensable d'encourager la synergie entre Télé-Bruxelles, d'une part, et le Centre bruxellois de la RTBF, d'autre part. Il serait regrettable que ces deux organismes ne trouvent pas les voies d'une collaboration profitable pour eux-mêmes et pour tous les francophones de Bruxelles et de sa périphérie. Il faut donc s'y employer, et nous nous y emploierons.

Je souhaite cependant répondre clairement à la dernière question de M. Smits. Il est évident que la CCF ne pourrait en aucun cas venir financièrement au secours du Centre bruxellois de la RTBF. Notre budget, dans le secteur audiovisuel, est de l'ordre de 20 millions et il ne suffit déjà pas pour répondre à la demande actuelle. Même si nous le sacrifions complètement, ce qui serait absurde, il serait largement insuffisant pour assurer la survie du centre de production. Ce n'est donc manifestement pas dans cette voie que nous devons orienter notre action.

C'est certainement par le biais de positions, de déclarations et d'actions communes que nous infléchirons de mauvais choix, de mauvaises directions.

En conclusion, le Collège a pris acte des déclarations des différents intervenants, qui partagent les mêmes inquiétudes. Je puis vous assurer qu'en temps opportun, je serai leur porte-parole en ce qui concerne ce problème.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION D'ACTUALITE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Huytebroeck.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME HUYTEBROECK A M. LE MINISTRE GOSUIN CONCERNANT LE RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DE LA PETITE ENFANCE

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement du jeune enfant a été créé en juillet 1991, c'est-à-dire depuis plus de deux ans. Un premier rapport sur la situation de l'accueil de la petite enfance en région bruxelloise devait être rédigé par des experts, rapport très utile, attendu aussi bien par le monde politique que par celui de la petite enfance. Vous aviez répondu à une question écrite que je vous avais posée à ce sujet que ce rapport devait être publié incessamment. Il me revient qu'il est terminé depuis début décembre. Je vous ai moi-même écrit voici un mois pour en avoir connaissance, mais n'ai pas obtenu de réponse. Je vous demande dès lors clairement de me dire quand nous pourrions disposer de ce rapport.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, il est exact que ce rapport a été transmis à l'administration dans le courant du mois de décembre. Le rôle de cet Observatoire était d'être un outil de centralisation, de traitement, de conseils et d'informations, ce que rend bien le rapport.

Cependant, étant donné la technicité des éléments, il a semblé utile d'obtenir des informations complémentaires — en rapport avec la vie en société et les préoccupations extrasco-

laire — que nous avons donc demandées aux deux chercheurs de l'Ecole de santé publique et de la Ligue des familles.

Par ailleurs, l'administration me signale qu'elle effectue une coordination plus littéraire, plus pédagogique, de ce rapport et que l'ensemble des documents sera très prochainement soumis à notre examen.

Je puis donc assurer à l'honorable membre que l'administration met tout en œuvre pour que satisfaction lui soit donnée dans les meilleurs délais.

M. le Président. — L'incident est clos.

PROPOSITION DE RESOLUTION SUR LA DIFFUSION DES PROGRAMMES DE TELE-BRUXELLES ET DE CANAL PLUS DANS LES COMMUNES DE LA PERI- PHERIE

Discussion

M. le Président. — Mes Chers Collègues, comme nous en avons convenu, nous allons aborder maintenant la discussion de la proposition de résolution sur la diffusion des programmes de Télé-Bruxelles et de Canal Plus dans les communes de la périphérie, adoptée à l'unanimité par les membres de la commission ce midi.

Le document est actuellement en cours de diffusion. J'attire votre attention sur le fait qu'il comporte une erreur matérielle en ce sens que des signatures y sont apposées. Il convient de ne pas en tenir compte puisqu'il ne s'agit plus d'une proposition déposée par des membres mais d'un texte qui engage une commission parlementaire. Ce document est la propriété de la commission.

A l'avenir, nous veillerons à éviter ce type d'erreur matérielle.

Conformément à la procédure traditionnelle, je donnerai successivement la parole aux rapporteurs, M. Smits et Mme Payfa, qui se sont répartis la tâche.

La parole est à M. Smits, qui, après son *maiden speech*, va se livrer à un *one man show*.

M. Smits. — Monsieur le Président, ce *one man show* devrait être partagé puisqu'il y a deux rapporteurs. Mme Payfa, corapporteur, me succédera d'ailleurs à cette tribune. J'aurais aimé qu'elle m'accompagne mais elle a refusé. J'ignore d'ailleurs la raison de son refus! (*Rires sur de nombreux bancs.*)

Monsieur le Président, la Commission réunie du Budget, appelée à examiner les textes de deux résolutions relatives à la diffusion des programmes de Télé-Bruxelles et de Canal Plus en périphérie, a décidé de constituer un groupe de travail interpartis qui s'est très rapidement mis d'accord sur la rédaction d'un texte commun que ma collègue, Mme Payfa, corapporteur de cette résolution, vous lira dans quelques instants.

Un membre de la commission a regretté la rapidité de travail qui fut imposée aux membres. Toutefois, vu l'importance de l'actualité, chacun a manifesté, par son vote unanime sur la proposition de résolution commune, la nécessaire solidarité francophone.

Monsieur le Président, puis-je, à présent, vous demander de passer la parole à Mme Payfa afin qu'elle nous donne lecture du texte de la résolution?

M. le Président. — La parole est à Mme Payfa.

Mme Payfa. — Monsieur le Président, c'est en ma qualité de corapporteur que j'ai le plaisir de vous livrer le contenu de la résolution qui a été discutée en commission ce midi.

L'Assemblée,

Ayant eu connaissance de la décision du Ministre de la Culture et des Affaires sociales de l'Exécutif de la Communauté flamande d'interdire la diffusion de Télé-Bruxelles et de Canal Plus dans les communes de Wemmel et de Drogenbos;

Constate que cette décision porte atteinte au rayonnement culturel et sociologique de la Région de Bruxelles;

Exige le respect des droits du citoyen et de ceux des minorités, notamment en matière culturelle et condamne toute atteinte au droit à l'information des habitants de la périphérie;

Dénonce cette manifestation d'intolérance linguistique qui met en cause la paix communautaire;

Invite le Collège de la Commission communautaire française à être vigilant quant aux aboutissements de la concertation bilatérale entre les Communautés française et flamande;

Exige que la négociation ne porte pas uniquement sur le rétablissement du *statu quo* mais qu'elle aboutisse à la diffusion de Télé-Bruxelles, de Canal Plus et des autres chaînes de télévision francophones dans l'ensemble de la périphérie bruxelloise;

Demande au Conseil de la Communauté française de manifester concrètement la solidarité de tous les francophones habitant en Région wallonne et en Région bruxelloise avec les francophones de la périphérie, notamment en mettant à la disposition de Télé-Bruxelles, si un accord n'est pas acquis entre les deux Communautés, les moyens nécessaires à sa diffusion par voie hertzienne afin que tous les francophones de la périphérie puissent capter ses programmes. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, à la suite de l'unanimité recueillie lors des travaux de la Commission, les différents chefs de groupe ont souhaité se livrer à une brève justification de vote.

Le groupe socialiste, quant à lui, se réjouit de l'esprit qui a prévalu au sein de la Commission réunie du Budget et qui a permis à tous les groupes de cette Assemblée de voter unanimement une proposition unique de résolution, laquelle synthétise la position de nos partis respectifs. Cette unanimité dépasse les clivages qui peuvent exister en d'autres assemblées ou en d'autres circonstances entre les francophones de la Région bruxelloise. Elle doit clairement et fermement montrer à l'Exécutif de la Communauté néerlandophone qu'en aucune manière, nous n'entendons accepter la décision de cet Exécutif, décision que le groupe socialiste considère non comme une mesquinerie linguistique, mais comme une véritable agression envers la liberté de la presse et la liberté culturelle.

Cela dit, la crédibilité du vote d'une résolution dépend de la façon dont on veille à son application. Il est indispensable en effet que ce vote soit suivi d'effets positifs, concrets pour les francophones de la périphérie. Il est indispensable également que les chaînes francophones puissent continuer — ou commencer — à être diffusées dans les communes de la périphérie.

En collaboration — nous l'espérons — avec les autres groupes signataires de la proposition de résolution, le groupe socialiste entend porter tous ses efforts pour que cette proposition constitue un premier pas vers un accord qui permettra à tous les habitants de la périphérie d'avoir accès à toutes les chaînes francophones diffusées à Bruxelles.

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, le groupe PRL, comme tous les autres groupes représentés au sein de cette Assemblée, a soutenu cette proposition de résolution qui a été adoptée à l'unanimité en commission. Je m'en réjouis car j'avais lancé un appel en ce sens, ce matin, comme d'autre intervenants. Effectivement, il est opportun que nous montrions notre unanimité en la matière.

J'espère que les négociations de Communauté à Communauté et les différents contacts menés aboutiront et que Télé-Bruxelles pourra être diffusée par câble dans la périphérie bruxelloise. Si tel n'était pas le cas, il faudrait se reporter au dernier paragraphe de la proposition de résolution que nous discutons et assurer dans ce cadre une diffusion de Télé-Bruxelles par voie hertzienne afin que cette chaîne puisse être captée dans la périphérie. Mais alors, la Communauté française devra absolument aider Télé-Bruxelles en la matière.

J'espère que la raison l'emportera dans notre pays et que nous pourrions atteindre l'objectif visé, à savoir un rayonnement culturel de notre Région dans sa large périphérie et une diffusion de Télé-Bruxelles. En effet, alors que près de 30 chaînes, souvent étrangères, sont diffusées à Bruxelles et dans sa périphérie, on ne comprendrait pas que cela ne puisse être le cas pour Télé-Bruxelles.

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, le FDF-ERE se réjouit que l'ensemble des partis politiques démocratiques de cette Assemblée ait abouti à un texte commun.

Les différents partis ont dénoncé ensemble et clairement l'acte d'intolérance commis par l'Exécutif flamand. Ils marquent ainsi une solidarité claire et nette avec tous les francophones, en particulier, ceux de la périphérie.

Nous avons ainsi affirmé notre volonté d'assurer l'épanouissement culturel et social de l'ensemble des Bruxellois et nous attendons maintenant, comme M. De Coster, des résultats effectifs pour que les francophones de la périphérie puissent capter les chaînes de télévision francophones.

M. le Président. — La parole est à Mme Willame.

Mme Willame. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le PSC votera la résolution qui nous est proposée, laquelle traduit bien notre indignation passée et nos exigences présentes. Cette résolution est tournée vers l'avenir et contient suffisamment de mesures pratiques pour nous satisfaire pleinement. Nous y retrouvons d'ailleurs une série d'éléments que nous avions inscrits dans la première résolution déposée le 25 février. Nous nous réjouissons de l'unanimité qu'elle a emportée.

M. le Président. — La parole est Mme Huytebroeck.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le groupe Ecolo souscrit à cette résolution et souligne avec fermeté que la culture, quelle qu'elle soit, ne peut connaître de frontières et doit se développer en toute liberté.

Nous voudrions aboutir à un accord intercommunautaire sur la liberté d'expression et la liberté de la presse. Il est grand temps que nous ayons tous, dans ce pays, une vue large et européenne de l'audiovisuel.

M. le Président. — Je me réjouis de la grande maturité dont a fait preuve l'Assemblée dans cette question importante pour l'avenir.

Adoption des différents paragraphes de la résolution

M. le Président. — Avant de passer tout à l'heure au vote électrique sur l'ensemble de la résolution, il nous appartient maintenant d'en approuver les différents paragraphes.

— Les différents paragraphes de la résolution, mis successivement aux voix par assis et levé, sont adoptés.

VOTES NOMINATIFS

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble des projets dont l'examen est terminé.

Il est en effet 16 heures et nous tentons toujours de respecter nos horaires avec rigueur.

Je vous propose de procéder d'abord au vote sur le projet de règlement ouvrant des crédits provisoires pour le mois d'avril 1993 à valoir sur le budget de la Commission communautaire française pour l'année 1993.

La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, nous venons d'entendre un certain nombre d'intentions de vote à propos de la résolution relative à Télé-Bruxelles et à Canal Plus. Les crédits provisoires sont d'une nature sans doute moins consensuelle. Il me semblerait plus logique de procéder d'abord au vote sur la résolution.

M. le Président. — Bien que j'aperçoive clairement les raisons de votre demande, Monsieur Cools, j'y souscris néanmoins.

Nous allons donc voter sur la proposition de résolution sur la diffusion des programmes de Télé-Bruxelles et de Canal Plus dans les communes de la périphérie.

PROPOSITION DE RESOLUTION SUR LA DIFFUSION DES PROGRAMMES DE TELE-BRUXELLES ET DE CANAL PLUS DANS LES COMMUNES DE LA PERIPHERIE

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

— Il est procédé au vote nominatif.

49 membres ont pris part au vote.

49 ont voté oui.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée à l'unanimité. (*Applaudissements.*)

Ont voté oui:

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Cools, Cornelissen, Debry, de Clippele, De Coster, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, M. Derny, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Mesot, Michel, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa,

MM. Poulet, Rens, Roelants du Vivier, Simonet, Smits, Stalport, Thys, van Eyll, Mme Willame-Boonen et M. Zenner.

PROJET DE REGLEMENT OUVRANT DES CREDITS PROVISOIRES POUR LE MOIS D'AVRIL 1993 A VALOIR SUR LE BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet de règlement. (*Les groupes PRL et Ecolo quittent l'hémicycle.*)

— Il est procédé au vote nominatif.

31 membres ont pris part au vote.

31 ont voté oui.

Ont voté oui:

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Mme Jacobs, MM. Lalot, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Poulet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, van Eyll, Mme Willame-Boonen.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, le quorum n'est pas atteint. En conséquence, comme le règlement le permet, nous allons suspendre la séance pour une durée d'une heure. Nous reprendrons le vote à 17 h 30.

— La séance est suspendue à 16 h 10.

— Elle est reprise à 17 h 30.

M. le Président. — La séance est reprise.

Conformément au règlement, nous reprenons le vote resté sans résultat avant la suspension de séance.

PROJET DE REGLEMENT OUVRANT DES CREDITS PROVISOIRES POUR LE MOIS D'AVRIL 1993 A VALOIR SUR LE BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

Reprise du vote resté sans résultat

M. le Président. — Nous reprenons le vote nominatif sur l'ensemble du projet de règlement.

— Il est procédé au vote nominatif.

34 membres ont pris part au vote.

33 ont voté oui.

1 s'est abstenu.

En conséquence, le projet de règlement est adopté.

Ont voté oui:

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin,

Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Mme Jacobs, MM. Lalot, Lemaire, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, van Eyll, Mme Willame-Boonen.

S'est abstenu :

M. Duponcelle.

DELIBERATION CONTENANT LA VERIFICATION DE L'ENCAISSE DU RECEVEUR

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la délibération.

— Il est procédé au vote nominatif.

34 membres ont pris part au vote.

34 ont voté oui.

En conséquence, la délibération est adoptée.

Ont voté oui :

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, M. Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Mme Jacobs, MM. Lalot, Lemaire, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, van Eyll, Mme Willame-Boonen.

QUESTION ORALE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Marcken de Merken.

QUESTION ORALE DE M. BERNARD DE MARCKEN DE MERKEN AU COLLEGE, QUANT AUX SUITES RESERVEES A L'INVITATION A CREER UN EVENEMENT ANNUEL COMPRISE DANS LA RESOLUTION VISANT A AMELIORER L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DANS LES DIFFERENTS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Merken pour poser sa question.

M. de Marcken de Merken. — Monsieur le Président, je remercie d'abord tous mes Collègues qui sont restés en séance pour entendre ma question orale. (*Rires et applaudissements.*)

Le 2 juin 1992, notre Assemblée a voté à l'unanimité — ce qui, semble-t-il, est au goût de ce jour — une résolution invitant le Collège, « à créer un événement susceptible de révéler de jeunes talents dans les différentes disciplines artistiques, et cela annuellement ».

Une telle résolution a de l'intérêt à plusieurs titres :

D'abord, l'esprit de notre Région a besoin pour vivre qu'on le laisse s'exprimer. Les événements culturels sont de nature à favoriser notre dynamisme, à développer notre identité que nous voulons bien sûr bruxelloise et francophone,

mais aussi cosmopolite, et à marquer une présence incontournable au sein de nos Communautés française, nationale et internationale.

Ensuite, la Région se doit à ses habitants. Elle doit, par toutes sortes d'actions, susciter l'imagination, encourager les talents, créer une ambiance telle que l'on cherche à tout prix à y participer, à en être. La culture est un atout pour la Ville.

Par la répétition d'événements, encore, l'on obtient des résultats extraordinaires ! L'habitude est marquée et entraîne l'émulation, le désir de mieux faire et des participations nouvelles. L'art ou l'activité que l'on veut promouvoir est encouragé et appelé à se parfaire, par la grâce des échéances et des termes qui s'offrent à lui. Les prix de l'Art Graphique ou du Jeune Théâtre distribués par notre Assemblée, chaque année en sont bien l'exemple, digne d'intérêt.

Enfin chacun sait combien la réussite, la médiatisation, le succès, entraînent des disciples, fouettent l'imagination, encouragent les vocations. Songeons aux suites d'un Mondial où s'illustre notre équipe nationale, aux émules d'une médaille aux Jeux Olympiques, à l'engouement suscité pour les planches ou le cinéma par un nom sur une affiche.

Monsieur le Ministre, songeons à des événements et à des récurrences comme, à une toute autre échelle, le Concours International Reine Elisabeth, Europalia ou Ars Musica, ou les Biennales de Venise, les Festivals de Salzbourg, mais aussi, pour être plus proche de nos moyens, au Parcours d'Artistes, aux multiples festivals du Cinéma, de Rock, de Théâtre. Ayons à l'esprit les biennales du Middelheim, les Salons, etc.

Créons donc des Biennales de l'Iris, où seront encouragés tantôt les arts plastiques ou monumentaux, tantôt les arts de la rue...

Bref, Monsieur le Ministre, pourriez-vous informer notre Assemblée de l'état de la question, des problèmes rencontrés et des solutions envisagées ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, la question posée par M. de Marcken de Merken, outre qu'elle témoigne d'une mémoire excellente de nos travaux parlementaires, a deux mérites que je tiens à souligner. D'une part, elle est le signe de l'intérêt constant et profond que nous portons à l'enseignement des disciplines artistiques et à la nécessité de maintenir cet enseignement aussi largement que possible. D'autre part, Monsieur le Conseiller, vous apportez au texte de la résolution votée par l'Assemblée en juin 1992, une série d'arguments qui étayaient encore davantage son opportunité. Bien entendu, le Collège a travaillé dans le sens indiqué par la résolution.

Mais si l'on veut doter un tel projet des meilleures chances de réussite, il convient de le préparer soigneusement, notamment en consultant les divers partenaires potentiels. Plusieurs fonctionnaires se sont attelés à cette tâche ces derniers mois et le scénario de la manifestation commence à se préciser. Sans entrer dans des détails encore hypothétiques aujourd'hui, je puis vous en livrer les grandes lignes : plutôt que de créer d'emblée une manifestation annuelle, il nous a paru préférable de préparer un événement à titre expérimental afin d'en tirer toutes les leçons qu'il conviendra. Nous pourrions voir ensuite comment assurer sa récurrence.

Le thème général en sera la présentation des productions des grandes écoles artistiques bruxelloises dans un lieu unique, en mars 1994. Cette présentation sera complétée par une table ronde réunissant des représentants de ces écoles, d'une part, et d'écoles étrangères de même niveau, d'autre part. Les écoles

bruxelloises pressenties sont la Cambre, l'Académie des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles et l'Institut Saint-Luc pour ce qui concerne les arts plastiques et l'architecture, le Conservatoire royal pour ce qui est de la musique; l'Insas enfin pour les domaines du théâtre et du cinéma.

La présentation de leur production devrait se faire sous la quadruple forme d'une exposition, de concerts de musique de chambre, de spectacles théâtraux et de projections de films.

Les écoles concernées ont manifesté leur intérêt, voire leur enthousiasme, à l'égard d'un tel projet. La principale difficulté, comme vous vous en doutez vraisemblablement, est d'ordre budgétaire. La Commission communautaire française ne peut en aucun cas assumer seule la charge résultant du scénario actuel et nous devons nous assurer le concours de plusieurs partenaires.

Le dossier est donc actuellement en pleine évolution. Je ne manquerai pas de vous faire connaître en temps utile les étapes de sa réalisation.

M. le Président. — L'incident est clos.

Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, la séance est levée.

— *La séance publique est levée à 17 h 25.*

Prochaine séance sur convocation.

Ont participé aux travaux de la Commission de la Culture les 12 et 28 janvier et le 2 mars 1992:

MM. de Jonghe d'Ardoye, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Guillaume-Vanderroost, M. Hermans, Mme Lemesre, MM. Mesot, Parmentier, Smits et Mme Willame.

Etaient excusées: Mmes Huytebroeck et Jacobs.

Ont participé aux travaux de la Commission réunie du budget les 19 janvier, 9 et 25 février et le 5 mars 1993:

M. Beauthier, Cools, Cornelissen, De Coster, De Grave, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, Dery, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, MM. du Vivier, Escolar, Mme Foucart, M. Galand, Mme Guillaume-Vanderroost, M. Hermans, Mme Huytebroeck, M. Lemaire, Mme Lemesre, MM. Maison, Mesot, Moureaux, Mme Mouzon, MM. Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Rens, Roelants, Smal, Smits et Mme Willame.

Etaient excusées: MM. Clerfayt, Guillaume, Hasquin, Huygens, Leduc, Maingain, Simonet et Mme Van Tichelen.

Ont participé aux travaux de la Commission de coopération entre l'ACCF et le CCF les 26 janvier et 18 février 1993:

MM. Beauthier, Cornelissen, M. de Patoul, Mmes de Ville de Goyet, Guillaume-Vanderroost, M. Hermans, Mmes Huytebroeck, Lemesre, MM. Magerus, Maingain, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, M. Simonet, Mme Willame.

Etaient excusés: MM. De Coster et Harmel.

Etaient présent à la séance:

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Debry, de Clippele, De Coster, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe, Dery, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, MM. Dumont, Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hermans, Hotyat, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Mesot, Michel, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Simonet, Smal, Smits, Stalport, Thys, van Eyll, Mme Willame, et M. Zenner.